



EPTB Charente

Établissement Public Territorial de Bassin Charente

Saintes



Cognac



Angoulême



Territoire à Risque Important d'inondation

AVENANT N°1 PAPI D'INTENTION CHARENTE

[Programme d'Actions de Prévention des Inondations]

Dossier de candidature – mai 2022

Sommaire

1 CONTEXTE.....	5
2 CONVENTION-CADRE EN VIGUEUR	5
3 BILAN DES ACTIONS ENGAGEES	9
4 PROJET DE REALISATION DES DICRIM.....	16
5 DEMANDE D'AVENANT FINANCIER AU PAPI D'INTENTION CHARENTE.....	20
ANNEXE 1 – PROJET D'AVENANT A LA CONVENTION-CADRE	25
ANNEXE 2 : TABLEAU FINANCIER MODIFIE (MODELE SAFPA)	31
ANNEXE 3 – DELIBERATIONS DES COMMUNES D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DICRIM35	
ANNEXE 4 – DELIBERATIONS DE L'EPTB CHARENTE.....	57
ANNEXE 5 – DIAPORAMA DU COPIL DU 5 MAI 2022	69
ANNEXE 6 – COMPTE-RENDU DU COPIL DU 5 MAI 2022	71

Table des illustrations

<i>Figure 1 : Périmètre du PAPI d'intention Charente</i>	6
<i>Figure 2 : Bâti et crue centennale du TRI Saintes-Cognac-Angoulême</i>	7
<i>Figure 3 : Tableau des actions du PAPI d'Intention Charente</i>	8
<i>Figure 4 : Bilan financier du PAPI d'intention Charente au 31/12/2021</i>	9
<i>Figure 5 : Tableau EPTB de suivi des demandes de subvention FPRNM</i>	11
<i>Figure 6 : Etat d'avancement technique global des actions du PAPI</i>	12
<i>Figure 7 : Etat d'avancement technique par axe des actions du PAPI</i>	12
<i>Figure 8 : Tableau de bord technique du PAPI d'intention Charente</i>	15
<i>Figure 9 : Extraits de la maquette DICRIM qui sera mise à disposition des communes</i>	17
<i>Figure 10 : Communes intéressées par le groupement de commandes DICRIM</i>	17
<i>Figure 11 : Estimatif financier de l'action 1.4</i>	18
<i>Figure 12 : Détail de l'estimatif financier de l'action 1.4 d'après le bordereau des prix unitaires</i>	19

1 | Contexte

La vallée du fleuve Charente d'Angoulême à Saintes concentre des enjeux importants, humains, économiques et patrimoniaux, exposés au risque d'inondation. Dans le cadre du 1^{er} cycle de mise en œuvre de la Directive Inondation, ce territoire a été identifié à risque important d'inondation (TRI) par un arrêté préfectoral du 11 janvier 2013. Plus de 7 000 personnes et 4 000 emplois sont directement concernés par un risque de crue centennale de la Charente, niveau qui correspond globalement à celui observé lors des inondations historiques de décembre 1982. La crue de février 2021, d'occurrence 15 ans à 20 ans, a rappelé la vulnérabilité de ce territoire aux crues considérées comme fréquentes au titre de la Directive Inondation.

Une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) a été établie pour ce territoire et l'ensemble de son bassin versant amont, approuvée par un arrêté inter-préfectoral le 22 décembre 2016. Son élaboration a été conduite par l'EPTB Charente porteur de la SLGRI, en lien avec la Direction Départementale des Territoires de la Charente service de l'Etat coordonnateur et en concertation avec les acteurs locaux associés à la démarche.

En déclinaison de cette SLGRI, un PAPI d'intention a été mis en place. Il est porté et animé par l'EPTB Charente. Sa convention-cadre a été signée par les acteurs locaux le 25 novembre 2020 et par le Préfet Coordonnateur de Bassin Adour-Garonne le 8 février 2021. D'une durée de 3 ans, elle mobilise un volume financier prévisionnel de 637 920 € HT soit 712 440 € en considérant la TVA non récupérable.

Dans le cadre de l'axe 1 de sensibilisation au risque d'inondation, l'EPTB Charente a mis en place un groupement de commandes pour favoriser la réalisation par les communes de l'action 1.4 « réalisation, impression et diffusion de DICRIM dans les communes du TRI ». Le montant de 24 000 € TTC inscrit dans cette fiche-action du PAPI s'avère finalement insuffisant pour satisfaire la demande des communes du TRI relative au DICRIM.

Ainsi, l'objet de cette demande d'avenant n°1 à la convention-cadre du PAPI d'intention Charente est de porter le montant de la fiche-action 1.4 de 24 000 € TTC à 52 000 € TTC.

2 | Convention-cadre en vigueur

A. Périmètre du PAPI

Le territoire Saintes-Cognac-Angoulême a été identifié TRI en 2013, au titre du débordement de cours d'eau. Il s'étend sur 44 communes, réparties dans les départements de la Charente et de la Charente-Maritime. Trois EPCI sont principalement concernés, la CDA de Saintes, la CDA de Grand Cognac et la CDA de Grand Angoulême.

Le périmètre du PAPI d'intention Charente correspond au périmètre d'intervention en faveur de ce TRI, en matière de gestion de l'aléa et de réduction de la vulnérabilité. Il est constitué du bassin versant du fleuve Charente au droit du TRI, étendu en aval jusqu'à l'entrée de l'estuaire. Ce périmètre de PAPI concerne une aire de 7 700 km².



FIGURE 1 : PERIMETRE DU PAPI D'INTENTION CHARENTE

B. Enjeux concernés

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation, trois évènements de référence ont été retenus pour décliner à l'échelle du TRI Saintes-Cognac-Angoulême une cartographie des risques :

- L'évènement fréquent qui sert de matrice à l'évaluation des dommages les plus courants. La période de retour retenue est égale à 20 ans.
- L'évènement moyen correspond à l'aléa de référence pour les réflexions sur l'aménagement du territoire. Il correspond globalement à la crue centennale de 1982.
- L'évènement exceptionnel, est un évènement théorique de période de retour 1 000 ans. Il est établi pour prendre en considération les problématiques de gestion de crise.

Evènement	Population en zone inondable	Emplois en zone inondable
Fréquent	3 100 personnes	3 000 emplois
Moyen	7 100 personnes	5 500 emplois
Exceptionnel	11 300 personnes	7 900 emplois

De nombreux affluents de la Charente présentent aussi des enjeux concernés par le risque d'inondation et une majorité d'entre eux a été touché simultanément aux grandes crues historiques du fleuve Charente. Certains de ces affluents réagissent en outre rapidement aux fronts pluvieux, les exposant alors au risque d'inondation lors de pluies brèves mais d'intensité très marquée.

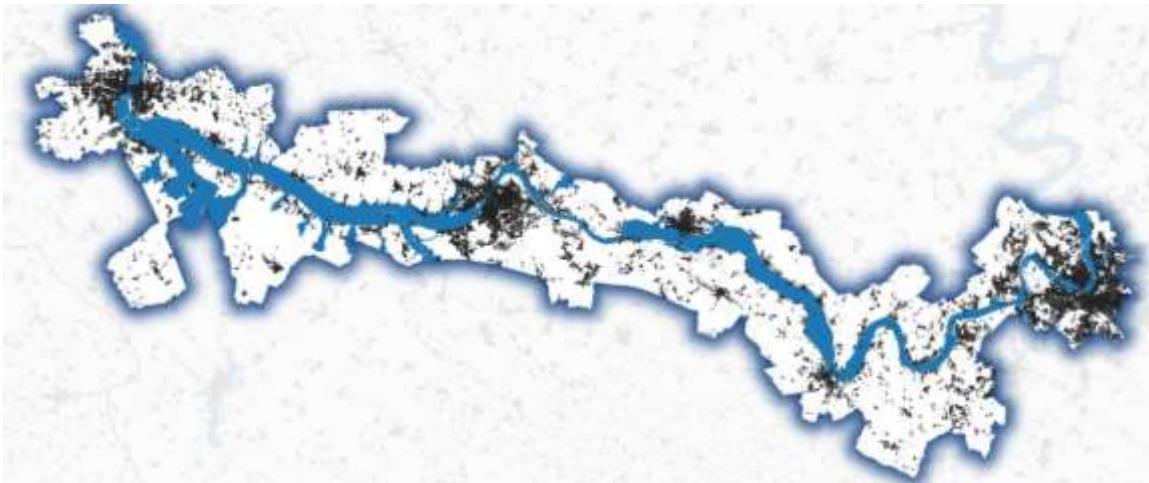


FIGURE 2 : BATI ET CRUE CENTENNALE DU TRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME

Les grandes crues répertoriées au cours des derniers siècles sont nombreuses et illustrent l'inondabilité récurrente de la vallée de Charente : 1779, 1783, 1842, 1846, 1859, 1882, 1904, 1910, 1937, 1940, 1952, 1961, 1962, 1966, décembre 1982, janvier 1994 et novembre 2000.

En février 2021, au début de la mise en œuvre du PAPI d'intention Charente, une nouvelle crue importante de la Charente s'est produite. Du 27 janvier au 12 février, le bassin versant de la Charente a subi le passage d'une succession de fronts pluvieux. Les abats de pluie, arrivés sur des sols saturés après plusieurs semaines particulièrement humides, ont rapidement fait gonfler les débits des affluents et du fleuve Charente, celui-ci ayant atteint son pic de crue entre le 4 février à Mansle et le 8 février à Saintes. Le fleuve Charente a atteint un niveau d'occurrence vingtennal à Saintes, le plus important depuis plus de 25 ans. De nombreuses habitations et infrastructures (routes, parkings, stations d'épuration, etc.) ont été inondées sur le bassin versant de la Charente et 76 communes ont été rapidement reconnues en état de Catastrophe Naturelle. De l'ordre de 800 à 1000 logements ont été impactés sur l'ensemble du bassin versant de la Charente et en particulier sur l'axe Charente entre Angoulême et Saintes, ravivant la sensibilité au risque d'inondation.

C. Contenu du PAPI d'intention

Après approbation de la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême, l'EPTB Charente a mis en place un processus d'animation et de concertation, en 2018-2019, pour élaborer un programme PAPI d'intention. Celui-ci a été approuvé en comité de pilotage le 10 février 2020, à la suite de quoi le dossier de candidature a été déposé pour instruction auprès des services de l'Etat. Le dossier a été présenté en Commission Inondation de Bassin Adour-Garonne le 17 juin 2020. Celle-ci a émis un avis favorable assorti de recommandations intégrées dans la convention-cadre.

La convention-cadre a été signée à Châteaubernard (16), le 25 novembre 2020, par :

- La sous-préfète de Cognac, représentante de l'Etat,
- L'EPTB Charente, porteur du programme
- Le SYMBA, syndicat du bassin de l'Antenne
- Le SBV Né, syndicat du bassin versant du Né,
- Le SyBRA, syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois,
- Le SMABACAB, syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume-Couture, Auge et Bief,
- La Communauté de Communes Cœur de Saintonge,
- La commune de Bourg-Charente.

Le Préfet Coordonnateur de Bassin Adour-Garonne a signé cette convention-cadre le 8 février 2021 à Toulouse. La durée de validité de cette convention est de 3 ans à compter de sa signature par l'ensemble des partenaires du projet.

Le programme du PAPI d'intention s'articule autour de quatre grands objectifs :

- > Améliorer la sensibilisation au risque d'inondation
- > Améliorer la gestion et l'avertissement des crues sur les affluents de la Charente
- > Mettre en place un programme de réduction de vulnérabilité et mener des diagnostics pilotes.
- > Poursuivre le travail prospectif sur le ralentissement dynamique des crues.

Le montant du programme d'actions s'établit à 637 920 € HT soit 712 440 € en considérant la TVA non récupérable.

ACTION	MO	MONTANT GLOBAL	FPRNM (ETAT)	
Animation	EPTB	Via PAPI Charente & Estuaire		
1.1 Densification et valorisation du réseau de repères de crues	EPTB	36 000 € TTC	50%	18 000 €
1.2 Installation d'un panneau d'information sur les crues historiques à Bourg-Charente	Bourg-Charente	3 000 € HT	50%	1 500 €
1.3 Elaboration d'une maquette de DICRIM	EPTB	7 200 € TTC	50%	3 600 €
1.4 Réalisation, impression et diffusion de DICRIM dans les communes du TRI	Communes	24 000 € TTC	50%	12 000 €
1.5 Elaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation et mise en œuvre des premières recommandations	EPTB	42 000 € TTC	50%	21 000 €
1.6 Réalisation d'une « vitrine » locale de reconquête de zone d'expansion de crue	SMABACAB	10 000 € HT	50%	5 000 €
1.7 Elaboration de protocoles de retours d'expériences à la suite d'inondations	EPTB	-	-	-
2.1 Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – rivières de l'angoumois	SyBRA	42 000 € HT	50%	21 000 €
2.2 Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – affluents rive droite de la Charente de Jarnac à St Savinien	SYMBA	65 000 € HT	50%	32 500 €
2.3 Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – rivières du bassin du Né	SBV Né	55 000 € HT	50%	27 500 €
3.1 Actualisation des PCS et réalisation d'exercices de gestion de crise	Communes	-	-	-
4.1 Réalisation d'un guide méthodologique pour la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	EPTB	18 000 € TTC	50%	9 000 €
5.1 Définition d'un programme de réduction de vulnérabilité du TRI	EPTB	78 000 € TTC	50%	39 000 €
5.2 Diagnostics de vulnérabilité des établissements publics sensibles du TRI	EPTB	66 000 € TTC	50%	33 000 €
5.3 Diagnostics de vulnérabilité du bâti en rive gauche de la Charente de Port-d'Envaux à La Vallée	CDC Cœur de Saintonge	50 000 € TTC	50%	25 000 €
5.4 Diagnostic pré-opérationnel des vulnérabilités sur le périmètre du SYMBA	SYMBA	59 400 € TTC	30%	17 820 €
6.1 Etude préliminaire d'aménagement de zones d'expansion des crues à l'échelle du bassin Charente	EPTB	120 000 € TTC	50%	60 000 €
6.2 Etude pré-opérationnelle de ralentissement dynamique des crues sur huit têtes de bassin du périmètre SYMBA	SYMBA	36 840 € TTC	33%	12 157 €
TOTAL PROGRAMME		712 440 €	47,5 %	338 077 €

FIGURE 3 : TABLEAU DES ACTIONS DU PAPI D'INTENTION CHARENTE

3 | Bilan des actions engagées

A.Bilan financier

Comme convenu dans la convention-cadre, l'EPTB Charente effectue annuellement un bilan financier du PAPI, à l'occasion de l'alimentation du SAFPA, outil national de suivi administratif et financier des PAPI. Le dernier bilan financier disponible est celui qui a été dressé au 31/12/2021.

A l'issue d'une première année partielle de mise en œuvre, la consommation financière s'élève à environ 30 000 €, hors animation, soit une consommation de l'ordre de 4 % du montant global du PAPI. La première partie de l'année 2021 (février à septembre) a été essentiellement consacrée à la mise en place des marchés d'études par l'EPTB Charente, au lancement par les syndicats de bassin en régie d'études de faisabilité pour l'instrumentation hydrométrique ou d'actions d'études. Pour la majorité d'entre eux, les projets ont donc démarré de manière opérationnelle durant le deuxième semestre 2021.

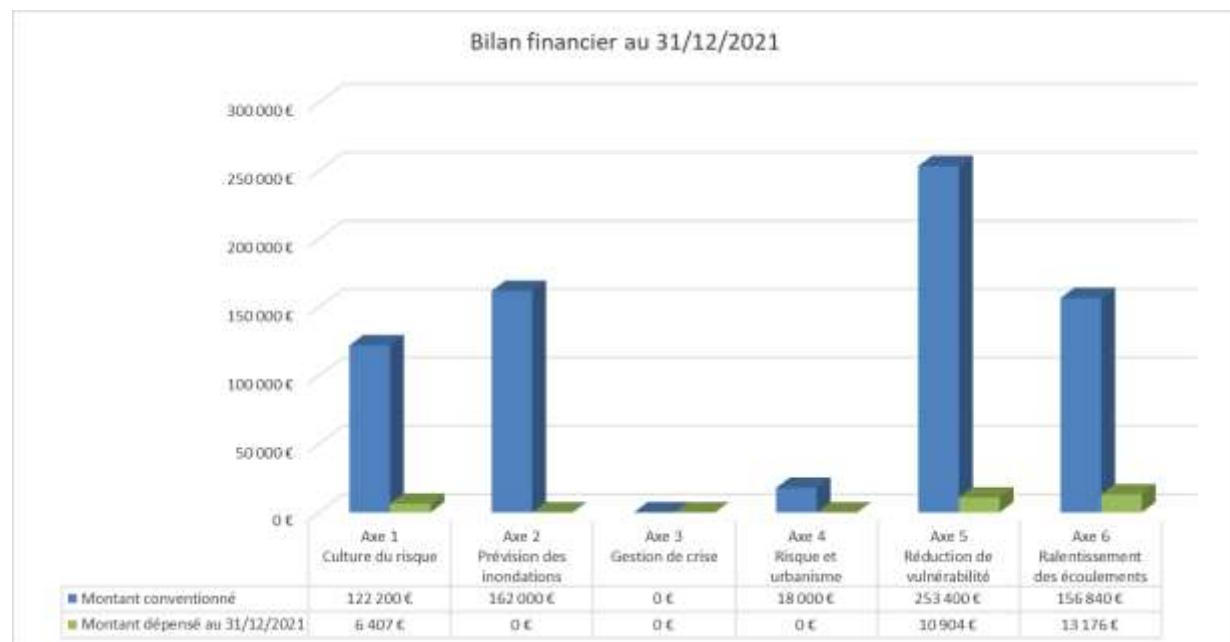


FIGURE 4 : BILAN FINANCIER DU PAPI D'INTENTION CHARENTE AU 31/12/2021

B. Etat des demandes de subvention FPRNM

Demande de subvention effectuée (date) / demande de paiement effectuée (date dernière demande + montant cumulé des paiements déjà effectués)
 Attribution de la subvention (date + montant) / paiement de l'aide (date dernier paiement + montant cumulé des paiements)

N°	Actions	MO	Financements	Assiette subvention	HT ou TTC	Etat FPRNM		
						Subvention		Paiement
0.1	Animation du PAPI d'intention	EPTB	Via convention PAPI Charente & Estuaire	0 €				
1.1	Densification et valorisation du réseau de repères de crues	EPTB	Etat : 50% EPTB : 50%	36 000 €	TTC			
1.2	Installation d'un panneau d'information sur les crues historiques à Bourg-Charente	Bourg-Charente	Etat : 50% Bourg-Charente : 50%	3 000 €	HT			
1.3	Elaboration d'une maquette de DICRIM	EPTB	Etat : 50% EPTB : 50 %	7 200 €	TTC	21/10/2021	3 600,00 €	
1.4	Réalisation, impression et diffusion de DICRIM dans les communes du TRI	Communes	Etat : 50% Communes : 50%	24 000 €	TTC	11/02/2022		
1.5	Elaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation et mise en œuvre des premières recommandations	EPTB	Etat : 50% EPTB : 50%	42 000 €	TTC	21/10/2021	10 000,00 €	19/11/2021
1.6	Réalisation d'une « vitrine » locale de reconquête de zone d'expansion de crue	SMABACAB	Etat : 50% SMABACAB : 50 %	10 000 €				3 000,00 €
1.7	Elaboration de protocoles de retours d'expériences à la suite d'inondations	EPTB	Etat : 50% EPTB : 50 %	0 €				
2.1	Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – rivières de l'Angoumois	SyBRA	Etat : 50% SyBRA : 50 %	42 000 €	HT	10/11/2021	21 000,00 €	18/11/2021
2.2	Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – affluents rive droite de la Charente de Jarnac à St Savinien	SYMBA	Etat : 50% SYMBA : 50 %	65 000 €	HT			
2.3	Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – rivières du bassin du Né	SBV Né	Etat : 50% SBV Né : 50 %	55 000 €	HT	18/03/2022		

<u>3.1</u>	Actualisation des PCS et réalisation d'exercices de gestion de crise	Communes		0 €					
<u>4.1</u>	Réalisation d'un guide méthodologique pour la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	EPTB	Etat : 50% EPTB : 50%	18 000 €	TTC				
<u>5.1</u>	Définition d'un programme de réduction de vulnérabilité du TRI	EPTB	Etat : 50% EPTB : 50%	78 000 €	TTC	10/11/2021	39 000,00 €		
<u>5.2</u>	Diagnostics de vulnérabilité des établissements publics sensibles du TRI	EPTB	Etat : 50% EPTB : 50%	65 000 €	TTC	04/11/2021			
<u>5.3</u>	Diagnostics de vulnérabilité du bâti en rive gauche de la Charente de Port-d'Envaux à La Vallée	EPTB (partenariat CDC Cœur de Saintonge)	Etat : 50% CDC CS : 50%	55 000 €	TTC	04/11/2021			
<u>5.4</u>	Diagnostic pré-opérationnel des vulnérabilités sur le périmètre du SYMBA	SYMBA	Etat : 30% SYMBA : 70%	59 400 €	TTC	10/11/2021	17 820,00 €	07/12/2021	5 346,00 €
<u>6.1</u>	Etude préliminaire d'aménagement de zones d'expansion des crues à l'échelle du bassin Charente	EPTB	Etat : 50% EPTB : 50%	120 000 €	TTC				
<u>6.2</u>	Etude pré-opérationnelle de ralentissement dynamique des crues sur huit têtes de bassin du périmètre SYMBA	SYMBA	Etat : 33% SYMBA : 67%	36 840 €	TTC	10/11/2021	12 157,00 €	07/12/2021	3 647,10 €

716 440 €

11 993,10 €

FIGURE 5 : TABLEAU EPTB DE SUIVI DES DEMANDES DE SUBVENTION FPRNM

C. Bilan technique

Un peu plus d'1 an après le démarrage du PAPI d'intention Charente, 60 % des 18 actions inscrites dans la convention-cadre du PAPI ont été engagées. Certaines sont sur le point de se terminer et d'être soldées (action 1.3 d'élaboration d'une maquette DICRIM et action 2.1 d'instrumentation météorologique des rivières de l'Angoumois).



FIGURE 6 : ETAT D'AVANCEMENT TECHNIQUE GLOBAL DES ACTIONS DU PAPI

Le diagramme ci-dessous présente en complément la ventilation des actions engagées et non démarquées par axe du PAPI. L'ensemble des actions de l'axe 2 (prévision des crues) et de l'axe 5 (réduction de la vulnérabilité) sont en cours de réalisation. Le travail sur les axes 3 (gestion de crise) et 4 (urbanisme) n'a pas encore été amorcé. Les actions des axes 1 (culture du risque) et 6 (gestion des écoulements) sont en partie engagées.

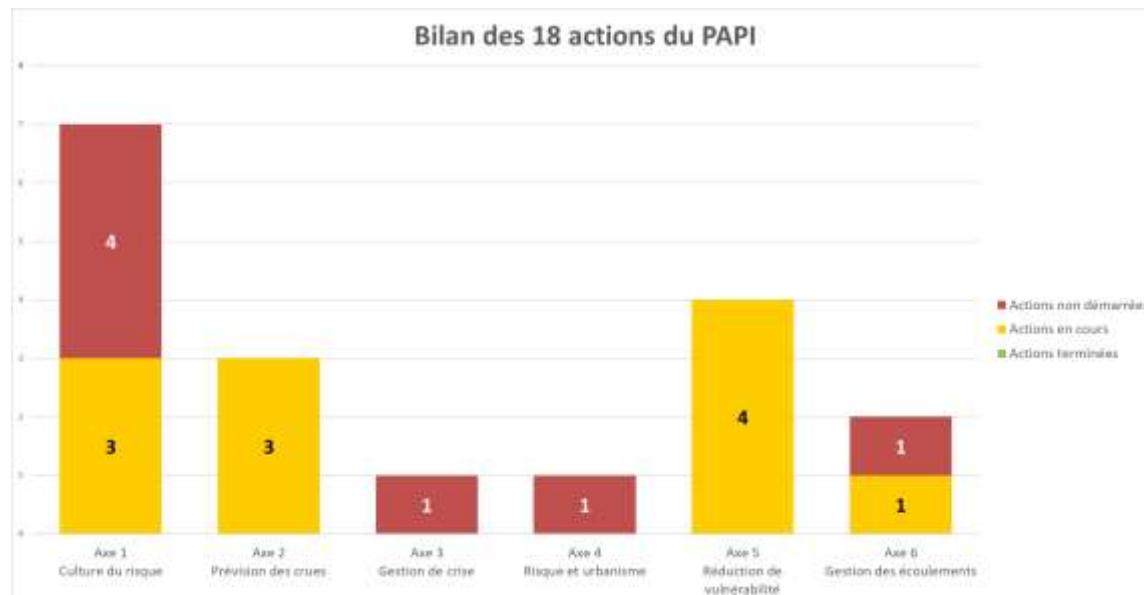


FIGURE 7 : ETAT D'AVANCEMENT TECHNIQUE PAR AXE DES ACTIONS DU PAPI

Le tableau de bord ci-dessous présente l'état d'avancement technique des actions basé sur le suivi des indicateurs figurant dans chaque fiche-action.

N°	Actions	MO	Indicateurs fiche-action	Progression des indicateurs	Avancement technique
<u>0.1</u>	Animation du PAPI d'intention	EPTB	<ul style="list-style-type: none"> ① Nombre de réunions du comité technique et du comité de pilotage ② Consommation financière du programme ③ Date de dépôt du dossier de candidature PAPI complet 	<ul style="list-style-type: none"> ① 1 COPIL : 05/05/2022 2 COTECH : 25/02/2021, 08/04/2022 ② 4% de consommation au 31/12/2021 ③ 	ENGAGÉE (<50%)
<u>1.1</u>	Densification et valorisation du réseau de repères de crues	EPTB	<ul style="list-style-type: none"> ① Nombre de communes engagées ② Nombre de repères posés ③ Nombre de panneaux posés 	<ul style="list-style-type: none"> ① ② ③ 	NON DÉMARÉE
<u>1.2</u>	Installation d'un panneau d'information sur les crues historiques à Bourg-Charente	Bourg-Charente	<ul style="list-style-type: none"> ① Date de pose de la plaque 	<ul style="list-style-type: none"> ① 	NON DÉMARÉE
<u>1.3</u>	Elaboration d'une maquette de DICRIM	EPTB	<ul style="list-style-type: none"> ① Date de transmission de la maquette graphique aux communes ② Nombre de communes utilisant cette maquette 	<ul style="list-style-type: none"> ① Notification du marché DICRIM en groupement de commandes à Mayane : 2 nov 2021 ; finalisation de la maquette : mai 2022 ② 	BIEN AVANCÉE (>50%)
<u>1.4</u>	Réalisation, impression et diffusion de DICRIM dans les communes du TRI	Communes	<ul style="list-style-type: none"> ① Nombre de communes sollicitant des subventions pour la réalisation du DICRIM ② Evolution du taux de couverture de DICRIM sur le TRI ③ Consommation financière de la fiche-action 	<ul style="list-style-type: none"> ① Notification du marché DICRIM en groupement de commandes à Mayane : 2 nov 2021 Demandes de subvention effectuées : Fléac (18/01/2022), Linars (11/02/2022) ② ③ 	ENGAGÉE (<50%)
<u>1.5</u>	Elaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation et mise en œuvre des premières recommandations	EPTB	<ul style="list-style-type: none"> ① Date de notification du marché d'élaboration du plan de sensibilisation ② Date d'achèvement de la prestation ③ Nombre d'actions proposées ④ Nombre de projets mis en oeuvre au stade du PAPI d'intention 	<ul style="list-style-type: none"> ① Notification du marché plan de sensibilisation à Mayane : 2 nov 2021 ; COPIL de validation de l'état des lieux : 13 mai 2022 ② ③ ④ 	ENGAGÉE (<50%)
<u>1.6</u>	Réalisation d'une « vitrine » locale de reconquête de zone d'expansion de crue	SMABACAB	<ul style="list-style-type: none"> ① Date de validation du projet ② Date d'installation du matériel pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> ① ② 	NON DÉMARÉE
<u>1.7</u>	Elaboration de protocoles de retours d'expériences à la suite d'inondations	EPTB	<ul style="list-style-type: none"> ① Date d'installation du comité de suivi ② Date de validation du/des protocoles 	<ul style="list-style-type: none"> ① ② 	NON DÉMARÉE

<u>2.1</u>	Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – rivières de l'Angoumois	SyBRA	<p>① Date de validation de l'étude d'opportunité et de faisabilité</p> <p>② Calendrier des prestations d'instrumentation (date de notification du marché, date d'achèvement)</p> <p>③ Nombre de sites équipés</p> <p>④ Nombre d'affluents bénéficiant d'un dispositif d'avertissement des crues</p>	<p>① Etude de faisabilité : cotech de lancement en avril 2021, étude transmise avec la demande de subvention en août 2021, demande compléments par DDT16 puis complétude du dossier le 07/10/2021</p> <p>② Marché stations hydro signé le 18/11/2021, marché fourniture des échelles limnimétriques signés le 25/11/2021, stations hydrométriques installées en février 2022, échelles limnimétriques installées entre février et avril 2022</p> <p>③ 3 sites avec stations hydrométriques et 45 sites avec échelles limnimétriques</p> <p>④</p>	BIEN AVANCÉE (>50%)
<u>2.2</u>	Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – affluents rive droite de la Charente de Jarnac à St Savinien	SYMBA	<p>① Date de validation de l'étude d'opportunité et de faisabilité</p> <p>② Calendrier des prestations d'instrumentation (date de notification du marché, date d'achèvement)</p> <p>③ Nombre de sites équipés</p> <p>④ Nombre d'affluents bénéficiant d'un dispositif d'avertissement des crues</p>	<p>① Etude de faisabilité : cotech de lancement en avril 2021, étude en cours</p> <p>②</p> <p>③</p> <p>④</p>	ENGAGÉE (<50%)
<u>2.3</u>	Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – rivières du bassin du Né	SBV Né	<p>① Date de validation de l'étude d'opportunité et de faisabilité</p> <p>② Calendrier des prestations d'instrumentation (date de notification du marché, date d'achèvement)</p> <p>③ Nombre de sites équipés</p> <p>④ Nombre d'affluents bénéficiant d'un dispositif d'avertissement des crues</p>	<p>① Etude de faisabilité débutée début janvier 2022 et adressée à la DDT16 en mars 2022.</p> <p>②</p> <p>③</p> <p>④</p>	ENGAGÉE (<50%)
<u>3.1</u>	Actualisation des PCS et réalisation d'exercices de gestion de crise	Communes	<p>① Nombre de réunions de travail collectives organisées</p> <p>② Nombre de PCS actualisés</p> <p>③ Nombre d'exercices de gestion de crise réalisés</p>	<p>①</p> <p>② Bilan PCS janv 2021 : 41 PCS réalisés (+ 2 en intégrant ceux faits sur périmètres anciennes communes), 1 PCS en cours, âge moyen des PCS = 6,1 ans, 32 PCS ont plus de 5 ans</p> <p>③</p>	NON DÉMARÉE
<u>4.1</u>	Réalisation d'un guide méthodologique pour la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	EPTB	<p>① Date de lancement et date de restitution du projet de prélocalisation des haies et boisements</p> <p>② Date de diffusion du guide de prise en compte du risque</p> <p>③ Nombre de documents d'urbanisme suivis en présentiel</p> <p>④ Nombre d'avis écrits de l'EPTB ou de la CLE du SAGE sur les documents d'urbanisme</p>	<p>① Prélocalisation des haies effectuée dans le cadre du dispositif national de suivi du bocage (IGN/OFB - 2017-2020)</p> <p>②</p> <p>③</p> <p>④</p>	NON DÉMARÉE

<u>5.1</u>	Définition d'un programme de réduction de vulnérabilité du TRI	EPTB	① Calendrier des prestations (date de notification du marché, date d'achèvement) ② Nombre de réunions organisées ③ Montant du plan d'actions validé	① Notification du marché au BET OSGAPI le 26/11/2021. ② 1 COPIL : 13/05/2022 1 COTECH : 14/01/2022 ③	ENGAGÉE (<50%)
<u>5.2</u>	Diagnostics de vulnérabilité des établissements publics sensibles du TRI	EPTB	① Nombre d'établissements sensibles contactés ② Nombre de diagnostics d'établissements sensibles réalisés ③ Nombre de bâtiments patrimoniaux contactés ④ Nombre de diagnostics de bâtiments patrimoniaux ⑤ Taux de réalisation de diagnostics par rapport à l'objectif	① Base de données en cours de constitution (35 bâtiments cibles) ② ③ ④ ⑤	ENGAGÉE (<50%)
<u>5.3</u>	Diagnostics de vulnérabilité du bâti en rive gauche de la Charente de Port-d'Envaux à La Vallée	CDC Coeur de Saintonge	① Nombre de propriétaires/occupants contactés ② Nombre de diagnostics complets réalisés ③ Nombre de terrains ayant fait l'objet de simples leviers topographiques ④ Taux de réalisation de diagnostics par rapport à l'objectif	① Base de données finalisée en avril 2022 : près de 90 bâtiments, documents de communication édités en mai 2022 ② ③ ④	ENGAGÉE (<50%)
<u>5.4</u>	Diagnostic pré-opérationnel des vulnérabilités sur le périmètre du SYMBA	SYMBA	① Nombre de réunions : Copil, Cotech et réunions d'entités géographiques ② Calendrier de réalisation et de validation des différentes phases du diagnostic	① 1 COTECH de lancement le 05/02/2021 ② Entretiens avec les communes riveraines de la Charente en 2021 pour récupérer les infos d'enjeux touchés par la crue de février 2021 (période de retour 15-20 ans) + sondage auprès des riverains de Saintes et Cognac	ENGAGÉE (<50%)
<u>6.1</u>	Etude préliminaire d'aménagement de zones d'expansion des crues à l'échelle du bassin Charente	EPTB	① Calendrier des prestations (date d'affermissement, date d'achèvement) ② Nombre de sites étudiés ③ Nombre de projets considérés comme pertinents par le COPIL de l'étude	① ② ③	NON DÉMARÉE
<u>6.2</u>	Etude pré-opérationnelle de ralentissement dynamique des crues sur huit têtes de bassin du périmètre SYMBA	SYMBA	① Date de réalisation des études de chacune de têtes de bassin versant (lancement, achèvement) ② Date de dépôt des dossiers réglementaires ③ Programmation des aménagements des versants, du lit mineur (plantations, création de talus, restauration de cours d'eau) et des zones d'expansion des crues	① 1 COTECH de lancement le 05/02/2021, étude secteur de la Gravelle lancée en juin et finalisée fin 2021, étude secteur du Bourru lancée en juin et en cours de finalisation, étude secteur de Rochefollet lancée en juin et en cours de finalisation ② Pas de nécessité de dossier réglementaire pour secteur Gravelle ③ 2 haies sur talus aménagées sur le secteur de la Gravelle (Seigné)	ENGAGÉE (<50%)

FIGURE 8 : TABLEAU DE BORD TECHNIQUE DU PAPI D'INTENTION CHARENTE

Une description de l'avancement opérationnel des actions est aussi accessible dans le diaporama du comité de pilotage du 5 mai 2022, joint en annexe.

4 | Projet de réalisation des DICRIM

A. Fiches-actions du PAPI

Le DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, vise à informer les habitants d'une commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde et sur les consignes de sécurité individuelles à respecter. L'état des lieux réalisé dans le cadre du PAPI d'intention Charente a mis en évidence la faiblesse de couverture territoriale en DICRIM au sein du TRI Saintes-Cognac-Angoulême. En effet, il ressort de l'enquête réalisée auprès des communes du TRI que moins de 50% d'entre elles ont élaboré ce document, alors qu'il s'agit d'une obligation réglementaire pour ce territoire, à minima conditionnée par la présence systématique de PPRI. Par ailleurs, une part importante des DICRIM existants souffre de vétusté et est inadapté en termes de mise en page pour la cible du grand public. Enfin, certains DICRIM ont été insuffisamment diffusés.

L'EPTB Charente a donc proposé dans le cadre de ce PAPI deux fiches-actions :

- L'une portée par l'EPTB Charente et consistant à élaborer une maquette-type de DICRIM adaptée aux communes riveraines du fleuve Charente et destinée à être mise à leur disposition (action 1.3)
- L'autre destinée aux communes du TRI et leur permettant de mobiliser l'aide du Fonds Barnier pour réaliser, imprimer et diffuser leur DICRIM (action 1.4)

B. Groupement de commandes mis en place par l'EPTB Charente

Une réflexion sur la structuration du DICRIM et les informations essentielles à consigner a été réalisée par l'EPTB Charente au 1er semestre 2021. Le fruit de ce travail a été intégré dans la consultation d'un marché public visant à produire la maquette-type du DICRIM pour les communes du fleuve Charente. Face au manque de moyens évidents de certaines communes du TRI pour s'approprier une maquette-type, l'EPTB Charente a fait le choix de monter un groupement de commandes avec des communes.

Celui-ci prévoit les prestations suivantes :

- Elaboration de la maquette-type DICRIM (EPTB Charente)
- Création d'un prototype « magnet DICRIM » proposant une forme innovante pour l'information (EPTB Charente)
- Réalisation du DICRIM (communes)
- Impression du DICRIM (communes)
- Réalisation/impression du magnet (communes)

Le marché prévoit donc pour les communes, en plus de la mise en page et impression du DICRIM, un accompagnement technique par le prestataire pour ces dernières (rédaction, choix des informations, cartographie...). L'objectif est de faciliter la mise en place de DICRIM, en fournissant aux communes un service support, au-delà de la seule mise à disposition d'une maquette-type DICRIM.

Une réunion d'information aux communes du territoire Saintes-Cognac-Angoulême a été organisée le 16 juin 2021 pour présenter la proposition de groupement de commandes. Une relance par courrier a été effectuée en septembre 2021 et de nombreux échanges ont eu lieu avec les communes pour l'identification des besoins, les prises de délibération et les signatures de convention de groupement de commandes.

La consultation du marché public a été lancée en septembre 2021 et le marché a été notifié au cabinet Mayane le 2 novembre 2021. Il court sur la durée du PAPI, c'est-à-dire jusqu'à fin 2023. Les communes rejoignant le groupement de commande disposent d'une souplesse d'engagement puisque leurs prestations sont activées par leur soin par bon de commande et à prix unitaire.



FIGURE 9 : EXTRAITS DE LA MAQUETTE DICRIM QUI SERA MISE A DISPOSITION DES COMMUNES

C. Besoins financiers pour l'action 1.4

A ce jour, les communes ci-dessous ont rejoint ou sont potentiellement intéressées pour rejoindre le groupement de commandes en vue de la réalisation et de l'impression de leur DICRIM (action 1.4 du PAPI d'intention Charente).

Communes signataires	Communes en cours de délibération	Communes en réflexion
Angoulême* (16)		
Bassac (16)		
Bourg-Charente (16)		
Boutiers-Saint-Trojan (16)		
Champmillion (16)		
Fléac* (16)		
Linars* (16)		
Salignac-sur-Charente* (17)		
<small>*Existence d'un DICRIM (M&J datant de 2003 à 2014)</small>		
	Mainxe-Gondeville (16)	
	Dompierre-sur-Charente (17)	
		Cognac* (16)
		Saintes* (17)
		Sireuil (16)

FIGURE 10 : COMMUNES INTERESSEES PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES DICRIM

Les délibérations des communes d'adhésion au groupement de commandes sont jointes en annexe.

Deux communes ont déjà sollicité une demande de subvention auprès de la DDT16 pour cette action et une commune est en train d'adresser sa demande de subvention à la DDTM17 :

- Fléac (16) : demande de subvention effectuée le 18/01/2022 pour une dépense prévisionnelle de 3 760 € TTC
- Linars (16) : demande de subvention effectuée le 11/02/2022 pour une dépense prévisionnelle

- de 2 564 € TTC
- Salignac-sur-Charente : demande de subvention en cours de préparation pour une dépense prévisionnelle de 1 951 € TTC

Le montant financier nécessaire pour satisfaire aux besoins prévisionnels des communes citées dans le tableau ci-avant (intégrant celles dont le positionnement n'est pas encore définitif mais qui ont exprimé leur intérêt pour l'opération) s'élève à 52 000 € TTC.

COMMUNE	POPULATION	RESTATION DU DICRIM	NOMBRE MAX D'EXEMPLAIRES DICRIM	NOMBRE DE MAGNETS	MONTANT PRÉVISIONNEL (TTC)
Angoulême	41711	x	32 000	-	14 555,16 €
Bassac	516	x	500		1 950,60 €
Bourg-Charente	897	x	500		1 950,60 €
Boutiers-Saint-Trojan	1419	x	700		2 553,84 €
Champmillon	492	x	500		1 950,60 €
Cognac	18628	x	10 000		6 043,80 €
Dompierre-sur-Charente	464	x	500		1 950,60 €
Fléac	3772	x	2 000		3 761,52 €
Linars	2063	x	1 200		2 563,20 €
Mainxe-Gondreville	1164	x	500		2 235,60 €
Saintes	25148	x	15 000		7 978,20 €
Salignac-sur-Charente	602	x	500		1 950,60 €
Sireuil	1158	x	600		2 394,72 €
TOTAL					51 839,04 €

FIGURE 11 : ESTIMATIF FINANCIER DE L'ACTION 1.4

Le détail du chiffrage est spécifié dans le tableau de la page suivante et s'appuie sur le bordereau des prix unitaires du marché en groupement de commandes.

D. Explicatif du dépassement financier

Ce dépassement financier de l'enveloppe initialement déterminée à 24 000 € TTC émane :

- De la volonté de permettre aux communes de bénéficier d'un accompagnement renforcé du prestataire (accompagnement dans la rédaction, la sélection des informations, la cartographie, le choix des illustrations) plutôt qu'un seul accompagnement de formatage du document comme prévu dans le chiffrage initial.
- De l'intérêt exprimé par plusieurs grandes villes (Angoulême, Cognac, Saintes), au-delà de ce qui avait été évalué statistiquement, sachant qu'elles représenteraient à elles-seules plus de la moitié de l'enveloppe financière des 13 communes susceptibles d'adhérer au groupement. Pour rappel, le chiffrage avait été préalablement établi au stade du dossier de candidature du PAPI d'intention, pour répondre aux besoins d'environ 1/3 des communes du TRI (soit de l'ordre de 14 communes) et de fait pour 1/3 des grandes villes (et non pour l'ensemble des 3 villes d'Angoulême, Cognac et Saintes). La crue de la Charente de février 2021 est probablement à l'origine d'un regain d'intérêt des communes pour l'information préventive sur le risque d'inondation.

Commune	POPULATION	Estimatif DQE													
		Réalisation DICRIM				Impression DICRIM				Production magnet					
		1000 hab < c < c < 1000 hab	5000 hab < c < 4999 hab	1000 hab < c < 9999 hab	50000 hab	100 ex < q < 499 ex	500 ex < q < 999 ex	1000 ex < q < 4999 ex	5000 ex < q	Forfait ex	50 ex < q < 499 ex	500 ex < q < 999 ex	1000 ex < q < 4999 ex	5000 ex < q	
BPU Mayane (TTC)		1 155,00 €	1 440,00 €	1 740,00 €	2 175,00 €	6,86 €	1,59 €	0,94 €	0,39 €	150,00 €	1,87 €	1,50 €	1,47 €	1,03 €	
Angoulême	41711				2 175,00 €				12 380,16 €						14 555,16 €
Bassac	516	1 155,00 €					795,60 €								1 950,60 €
Bourg-Charente	897	1 155,00 €					795,60 €								1 950,60 €
Boutiers-Saint-Trojan	1419		1 440,00 €					1 113,84 €							2 553,84 €
Champmillon	492	1 155,00 €					795,60 €								1 950,60 €
Cognac	18628				2 175,00 €				3 868,80 €						6 043,80 €
Dompierre-sur-Charente	464	1 155,00 €					795,60 €								1 950,60 €
Fléac	3772		1 440,00 €					1 872,00 €		150,00 €	299,52 €				3 761,52 €
Linars	2063		1 440,00 €					1 123,20 €							2 563,20 €
Mainxe-Gondreville	1164		1 440,00 €				795,60 €								2 235,60 €
Saintes	25148				2 175,00 €				5 803,20 €						7 978,20 €
Salignac-sur-Charente	602	1 155,00 €					795,60 €								1 950,60 €
Sireuil	1158		1 440,00 €				954,72 €								2 394,72 €
TOTAL		5 775,00 €	7 200,00 €	0,00 €	6 525,00 €	0,00 €	6 842,16 €	2 995,20 €	22 052,16 €	150,00 €	299,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 839,04 €

FIGURE 12 : DETAIL DE L'ESTIMATIF FINANCIER DE L'ACTION 1.4 D'APRES LE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

5 | Demande d'avenant financier au PAPI d'intention Charente

Dès le mois de novembre 2021, l'EPTB Charente avait alerté par courriel la DDT Charente, service de l'Etat référent pour le suivi du PAPI d'intention Charente, sur le dépassement prévisionnel de l'enveloppe de 24 000 € TTC affectée à la fiche-action 1.4 du PAPI d'intention et sur l'intérêt de ne pas compromettre la dynamique engagée avec les communes pour répondre à leur prérogative d'information préventive.

Le sujet a de nouveau été abordé le 26 janvier 2022 lors de la réunion de suivi de la prestation d'élaboration de la maquette-type du DICRIM (extrait du compte-rendu ci-dessous) :

« L'enveloppe financière prévue dans le PAPI au bénéfice des communes pour la réalisation et l'impression de leur DICRIM devrait s'avérer trop juste au regard de la dynamique mise en place. L'EPTB Charente insiste auprès des services de l'Etat pour ne pas avoir à discriminer les communes et pour mettre en place une procédure simple et rapide d'augmentation de l'enveloppe financière permettant de satisfaire la demande, sans rompre ou retarder la dynamique. Et ce, d'autant que le DICRIM est une obligation réglementaire et que les montants financiers en jeu sont relativement modestes. »

La DDT16 va se rapprocher de la DREAL pour étudier les pistes de solution les plus pragmatiques. »

Durant cette réunion, il avait également été précisé qu'à ce stade, aucune des actions engagées ne laissait présager un reliquat disponible qui aurait pu être basculé sur l'action 1.4.

Par courriel daté du 10 mars 2022, la DDT Charente a informé l'EPTB Charente que la Direction avait validé « la soumission au COTECH puis au COPIL de l'avenant concernant l'action 1.4 - réalisation, impression et diffusion de DICRIM. L'avenant proposé aura pour objet de majorer l'enveloppe financière de cette action, et donc du PAPI, afin de prendre en compte l'ensemble des communes. Il sera également proposé que cet avenant soit signé uniquement par les partenaires financiers du PAPI et non par l'ensemble des communes bénéficiant de subventions dans le cadre de l'action ».

Le comité technique du PAPI d'intention Charente, réuni le 8 avril 2022, a donc souhaité proposer au comité de pilotage du PAPI :

- « Un montant d'avenant de + 28 000 € TTC pour satisfaire aux besoins de l'action DICRIM 1.4,
- Le dépôt d'un dossier de demande d'avenant pour validation par l'Etat,
- La signature de l'avenant à la convention par l'Etat et l'EPTB Charente uniquement, après que l'EPTB ait averti par courrier les signataires initiaux de la convention PAPI. »

Il est donc prévu que les communes bénéficiaires de l'action 1.4 qui, comme convenu avec la DREAL en 2020, n'étaient pas signataires de la convention-cadre n'aient pas être signataires de cet avenant PAPI. Et comme le stipule le nouveau cahier des charges PAPI, « afin de réduire les délais de signature de l'avenant à la convention, il convient de ne prendre en compte que les signataires co-financeurs concernés par les modifications. Les autres co-financeurs sont informés par courrier du porteur de projet. ».

L'Etat et l'EPTB Charente devraient donc être les signataires uniques de cet avenant simple à la convention-cadre du PAPI d'intention Charente.

Ce projet d'avenant n°1 à la convention-cadre du PAPI d'intention Charente a été validé en comité de pilotage le 5 mai 2022 (cf. compte-rendu de réunion en annexe).

SYNTHESE DE LA DEMANDE D'AVENANT FINANCIER

- Fiche-action 1.4 « Réalisation, impression et diffusion de DICRIM dans les communes du TRI »** proposée avec une **hausse financière de + 28 000 €** soit un montant TTC de la fiche-action révisé de 24 000 € à 52 000 €.
- Pas de modification des autres fiches-actions.**
- Montant global** du PAPI d'intention Charente revu en conséquence de **712 440 € à 740 440 €** soit une augmentation de **+3,9 %**.
- Montant global de la **participation de l'Etat** revu de **338 077 € à 352 077 €** (il finance à 50 % l'**opération DICRIM**).
- Pas d'incidence financière sur les signataires initiaux de la convention-cadre du PAPI hormis l'Etat : **seul l'Etat et l'EPTB, porteur du PAPI, seront donc signataires de l'avenant**

Réalisation, impression et diffusion de DICRIM dans les communes du TRI

OBJECTIF DE L'ACTION

Sur la base notamment de la maquette graphique type du DICRIM produite dans le cadre du PAPI, les communes pourront réaliser, imprimer et diffuser leur DICRIM auprès de la population.

Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition I-B-1 :** « Mener à bien l'élaboration des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs »

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une maquette graphique type de DICRIM aura été produite dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche-action 1.3. Sur la base de cette trame et des informations transmises par les DDT(M) (TIM), chaque commune du TRI non pourvue de DICRIM ou dont le document est obsolète pourra procéder à l'élaboration de son DICRIM :

- Rédaction des textes (présentation des risques naturels et technologiques, des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, des moyens d'alerte, des consignes de sécurité individuelles à respecter),
- Elaboration des cartographies de localisation des risques,
- Choix des illustrations (photographies, logos).

La commune pourra faire appel, si besoin, à un prestataire pour la réalisation technique du document (incorporation des contenus dans la maquette type, mise en page, uniformisation des illustrations, élaboration du fichier d'exécution et du pdf). L'édition des documents sera confiée à un imprimeur.

La commune mettra en place un plan de diffusion auprès des administrés (mise en ligne sur le site internet, distribution au porte-à-porte, présentation aux nouveaux arrivants, mise à disposition dans les lieux d'accueil (mairie, bibliothèque, etc.).

Le chiffrage de la fiche-action est calibré pour un objectif de réalisation et d'impression des DICRIM pour environ un tiers des communes du TRI. L'effort devra être concentré prioritairement sur les communes aujourd'hui sans DICRIM ou disposant d'un DICRIM dont la réalisation est ancienne.

LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : ACTION 1.3 « ELABORATION D'UNE MAQUETTE DE DICRIM »

TERRITOIRE CONCERNÉ

Communes du TRI (communes couverte par un PPRN approuvé)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNES
Pilotage / concertation	Conseils municipaux
Procédures réglementaires	-
Communication	Site internet des communes, bulletins municipaux...

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL
43 333 €	52 000 € (TTC)
COFINANCEMENTS	
Maître d'ouvrage : Communes	50 % 26 000 €
Etat – FPRNM	50 % 26 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de communes sollicitant des subventions pour la réalisation du DICRIM
- Evolution du taux de couverture de DICRIM sur le TRI
- Consommation financière de la fiche-action

Annexe 1 – Projet d'avenant à la convention-cadre

AVENANT N°1 A LA CONVENTION - CADRE DU PAPI D'INTENTION CHARENTE

SIGNEE LE 8 FEVRIER 2021

Entre

L'Etat,

représenté par Monsieur le Sous-Préfet de Cognac, pilote du PAPI d'intention Charente,
M. Sébastien LEPETIT

Préfecture de la Charente – 7-9, rue de la Préfecture - 16023 ANGOULEME

Et

Le porteur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations Charente,

L'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente),

représenté par son Président, M. Jean-Claude GODINEAU

EPTB Charente - 5, rue Chante-caille – ZI des Charriers - 17100 SAINTES

Ci-après désignés par « **les partenaires du projet** ».

Préambule

En déclinaison de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation du territoire à risque Saintes-Cognac-Angoulême, un PAPI d'intention a été mis en place. Il est porté et animé par l'EPTB Charente. Sa convention-cadre a été signée par les acteurs locaux le 25 novembre 2020 et par le Préfet Coordonnateur de Bassin Adour-Garonne le 8 février 2021. D'une durée de 3 ans, elle mobilise un volume financier prévisionnel de 637 920 € HT soit 712 440 € en considérant la TVA non récupérable.

Dans le cadre de l'axe 1 de sensibilisation au risque d'inondation, l'EPTB Charente a mis en place un groupement de commandes pour favoriser la réalisation par les communes de l'action 1.4 « réalisation, impression et diffusion de DICRIM dans les communes du TRI ». Le montant de 24 000 € TTC inscrit dans cette fiche-action du PAPI s'avère finalement insuffisant pour satisfaire la demande des communes du TRI relative au DICRIM.

Ainsi, l'objet de cet avenant n°1 à la convention-cadre du PAPI d'intention Charente est de porter le montant de cette fiche-action 1.4 de 24 000 € TTC à 52 000 € TTC.

Article 1 - Périmètre géographique du projet

Sans modification

Article 2 - Durée de la convention

Sans modification

Article 3 - Cadre juridique

Sans modification

Article 4 - Objectifs du projet de prévention des inondations

Sans modification

Article 5 - Contenu du programme d'action et maîtrise d'ouvrage

La fiche-action 1.4 « Réalisation, impression et diffusion de DICRIM dans les communes du TRI » est modifiée. Elle est jointe en [annexe 1](#) du présent avenant à la convention-cadre du PAPI.

Les délibérations du porteur PAPI sont jointes en [annexe 2](#).

Article 6 - Montant et échéancier prévisionnel du projet de prévention des inondations

Le coût total du programme est réévalué à 740 440 €* (661 253 € HT).

* Ce montant « global » implique des coûts HT pour les actions dont la TVA est récupérée par les collectivités et des coûts TTC pour les actions dont la TVA n'est pas récupérée.

Ce coût total se répartit entre les différents axes du programme de la manière suivante :

Axe 1 : 150 200 € (127 333 € HT)

Axe 2 : 162 000 € (162 000 € HT)

Axe 3 : 0 €

Axe 4 : 18 000 € (15 000 € HT)

Axe 5 : 253 400 € (221 000 € HT)

Axe 6 : 156 840 € (135 920 € HT)

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses a été réajusté et figure ci-dessous (l'engagement s'entendant ici au moment de la sollicitation du FPRNM) :

Engagement prévisionnel des dépenses par année (en montant global)					
Financeurs	2020	2021	2022	2023	TOTAL
État	0 €	103 577 €	211 500 €	37 000 €	352 077 €
EPTB Charente	0 €	52 600 €	113 000 €	18 000 €	183 600 €
CDC Cœur de Saintonge	0 €	0 €	25 000 €	0 €	25 000 €
SYMBA	0 €	66 263 €	32 500 €	0 €	98 763 €
SBV Né	0 €	0 €	27 500 €	0 €	27 500 €
SyBRA	0 €	21 000 €	0 €	0 €	21 000 €
SMABACAB	0 €	0 €	0 €	5 000 €	5 000 €
Bourg-Charente	0 €	0 €	1 500 €	0 €	1 500 €
Autres communes	0 €	0 €	12 000 €	14 000 €	26 000 €
Total	0 €	243 440 €	423 000 €	74 000 €	740 440 €

Le tableau financier en **annexe 3** de la présente convention détaille la contribution financière de chaque partenaire du projet ainsi que des tiers, pour les actions prévues dans le cadre du programme d'actions.

Le calendrier prévisionnel des engagements financiers en **annexe 4** de la présente convention détaille l'hypothèse de ventilation financière pluriannuelle de chacune des actions prévues dans le cadre du programme d'actions.

Article 7 - Propriété intellectuelle

Sans modification

Article 8 - Décision de mise en place de financement et conditions de paiement

Sans modification

Article 9 - Coordination, programmation, et évaluation

Sans modification

Article 10 - Animation et mise en œuvre de la présente convention

Sans modification

Article 11 – Renseignement de bases de données

Sans modification

Article 12 – Suivi du programme au moyen de l'outil SAFPA

Sans modification

Article 13 – Concertation et consultation du public

Sans modification

Article 14 - Révision de la convention

Sans modification

Article 15 - Résiliation de la convention

Sans modification

Article 16 – Litiges

Sans modification

Article 17 - Liste des annexes à la Convention

Annexe 1 : fiche-action 1.4

Annexe 2 : délibérations de l'EPTB Charente

Annexe 3 : tableau financier

Annexe 4 : calendrier prévisionnel des engagements financiers

Fait le _____ à _____ Le Sous-Préfet de Cognac M. Sébastien LEPETIT ou son représentant	Fait le _____ à _____ Le Président de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente) M. Jean-Claude GODINEAU ou son représentant
--	---

Annexe 2 : tableau financier modifié (modèle SAFPA)

Tableau financier PAPI

Axe 0 : Animation

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût (HT)	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur							P181		FPRNM		
0.1	Animation du PAPI d'intention (financée via convention-cadre PAPI Charente & Estuaire)	EPTB	0 €	0 €	TTC	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	2020-2023
	Total		0 €	0 €		0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût (HT)	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur							P181		FPRNM		
1.1	Densification et valorisation du réseau de repères de crues	EPTB	30 000 €	36 000 €	TTC	18 000 €	50%	0 €	0%	18 000 €	50%	2022-2023
1.2	Installation d'un panneau d'information sur les crues historiques à Bourg-Charente	Bourg-Charente	3 000 €	3 000 €	HT	1 500 €	50%	0 €	0%	1 500 €	50%	2021
1.3	Elaboration d'une maquette de DICRIM	EPTB	6 000 €	7 200 €	TTC	3 600 €	50%	0 €	0%	3 600 €	50%	2020-2021
1.4	Réalisation, impression et diffusion de DICRIM dans les communes du TRI	Communes	43 333 €	52 000 €	TTC	26 000 €	50%	0 €	0%	26 000 €	50%	2022-2023
1.5	Elaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation et mise en œuvre des premières recommandations	EPTB	35 000 €	42 000 €	TTC	21 000 €	50%	0 €	0%	21 000 €	50%	2021-2023
1.6	Réalisation d'une « vitrine » locale de reconquête de zone d'expansion de crue	SMABACAB	10 000 €	10 000 €	HT	5 000 €	50%	0 €	0%	5 000 €	50%	2021-2022
1.7	Elaboration de protocoles de retours d'expériences à la suite d'inondations	EPTB	0 €	0 €	HT	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	2021-2022
	Total		127 333 €	150 200 €		75 100 €	50,00%	0 €	0,00%	75 100 €	50,00%	

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût (HT)	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur							P181		FPRNM		
2.1	Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – rivières de l'Angoumois	SyBRA	42 000 €	42 000 €	HT	21 000 €	50%	0 €	0%	21 000 €	50%	2020-2021
2.2	Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – affluents rive droite de la Charente de Jarnac à St Savinien	SYMBA	65 000 €	65 000 €	HT	32 500 €	50%	0 €	0%	32 500 €	50%	2020-2021
2.3	Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – rivières du bassin du Né	SBV Né	55 000 €	55 000 €	HT	27 500 €	50%	0 €	0%	27 500 €	50%	2021-2023
	Total		162 000 €	162 000 €		81 000 €	50,00%	0 €	0,00%	81 000 €	50,00%	

Axe 3 : Alerta et gestion de crise

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût (HT)	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur							P181		FPRNM		
3.1	Actualisation des PCS et réalisation d'exercices de gestion de crise	Communes	0 €	0 €		0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	2021-2023
	Total		0 €	0 €		0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0%	

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût (HT)	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur							P181		FPRNM		
4.1	Réalisation d'un guide méthodologique pour la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	EPTB	15 000 €	18 000 €	TTC	9 000 €	50%	0 €	0%	9 000 €	50%	2020-2021
	Total		15 000 €	18 000 €		9 000 €	50,00%	0 €	0,00%	9 000 €	50,00%	

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût (HT)	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur							P181		FPRNM		
5.1	Définition d'un programme de réduction de vulnérabilité du TRI	EPTB	65 000 €	78 000 €	TTC	39 000 €	50%	0 €	0%	39 000 €	50%	2021-2022
5.2	Diagnostics de vulnérabilité des établissements publics sensibles du TRI	EPTB	55 000 €	66 000 €	TTC	33 000 €	50%	0 €	0%	33 000 €	50%	2022-2023
5.3	Diagnostics de vulnérabilité du bâti en rive gauche de la Charente de Port-d'Envaux à La Vallée	CDC Cœur Saintonge	41 600 €	50 000 €	TTC	25 000 €	50%	0 €	0%	25 000 €	50%	2021-2022
5.4	Diagnostic pré-opérationnel des vulnérabilités sur le périmètre du SYMBA	SYMBA	59 400 €	59 400 €	TTC	41 580 €	70%	0 €	0%	17 820 €	30%	2020-2023
	Total		221 000 €	253 400 €		138 580 €	54,69%	0 €	0,00%	114 820 €	45,31%	

Axe 6 : Gestion des écoulements

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût (HT)	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur							P181		FPRNM		
6.1	Etude préliminaire d'aménagement de zones d'expansion des crues à l'échelle du bassin Charente	EPTB	100 000 €	120 000 €	TTC	60 000 €	50%	0 €	0%	60 000 €	50%	2021-2022
6.2	Etude pré-opérationnelle de ralentissement dynamique des crues sur huit têtes de bassin du périmètre SYMBA	SYMBA	35 920 €	36 840 €	TTC	24 683 €	67%	0 €	0%	12 157 €	33%	2020-2022
	Total		135 920 €	156 840 €		84 683 €	53,99%	0 €	0,00%	72 157 €	46,01%	

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût (HT)	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur							P181		FPRNM		
			0 €	0 €		0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	
	Total		0 €	0 €		0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	

Synthèse

Axe	Coût (HT)	Coût global	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.
Axe 0	0 €	0 €	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%
Axe 1	127 333 €	150 200 €	75 100 €	50,00%	0 €	0,00%	75 100 €	50,00%
Axe 2	162 000 €	162 000 €	81 000 €	50,00%	0 €	0,00%	81 000 €	50,00%
Axe 3	0 €	0 €	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%
Axe 4	15 000 €	18 000 €	9 000 €	50,00%	0 €	0,00%	9 000 €	50,00%
Axe 5	221 000 €	253 400 €	138 580 €	54,69%	0 €	0,00%	114 820 €	45,31%
Axe 6	135 920 €	156 840 €	84 683 €	53,99%	0 €	0,00%	72 157 €	46,01%
Axe 7	0 €	0 €	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%
Total	661 253 €	740 440 €	388 363 €	52,45%	0 €	0,00%	352 077 €	47,55%

Annexe 3 – Délibérations des communes d'adhésion au groupement de commandes DICRIM



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations
Convention groupement de commandes DICRIM
dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde

DE20211206_6	Conseil municipal du 6 décembre 2021
Rapporteur :	Télétransmise à la Préfecture le 08 DEC. 2021
Jean-Philippe POUSET	Affichée le 08 DEC. 2021

L'an deux mille vingt et un, le six décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis l'Hôtel de Ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Date de convocation : 30 novembre 2021

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Pascal MONIER, M. Vincent YOU, Mme Catherine REVEL, M. Jean-Philippe POUSET, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Gérard LEFEVRE, Mme Elise VOUVET, M. Patrick BOURGOIN, Mme Sophie FORT, M. Guillaume CHUPIN, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme Michèle FAYE, M. Alain JOURDAIN, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Josiane EPAUD, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, M. François ELIE, M. Gérard DESAPHY, M. Marcel DOMMARTIN, Mme Valérie SCHERMANN, M. Philippe VERGNAUD, Mme Valérie DUBOIS, Mme Laurence BISTOS, M. David COMET, Mme Sandra ROS, Mme Charlène MESNARD, Mme Frédérique CAUVIN-DOUMIC, M. Fabrice VERGNIER, Mme Alexia PORTAL, M. Christian VALLAT, Mme Caroline GIRARDIN-CHANCY, M. Raphaël MANZANAS, Monsieur Clément MATHIEU

Ont donné procuration :

- Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER à Mme Catherine REVEL
- Mme Véronique ARLOT à M. Guillaume CHUPIN
- Mme Sandrine JOUINEAU à Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- Mme Zafissa ZOUNGRANA à Mme Elise VOUVET
- Mme Françoise COUTANT à Mme Frédérique CAUVIN-DOUMIC
- Mme Martine PINVILLE à M. Christian VALLAT
- M. Djillali MERIOUA à M. Fabrice VERGNIER

Certifié exécutoire
Pour le Maire,

La Responsable du service Vie Institutionnelle



Camille MARTINEAU

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Michèle FAYE

A C T I O N S E N F A V E U R D U D É V E L O P P E M E N T E T
D E L' A T T R A C T I V I T É D U T E R R I T O I R E

**Convention groupement de commandes DICRIM
dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde**

Prévention de la Délinquance et
Gestion des Risques
id : 3500

Conseil municipal
6 décembre 2021

6

Rapporteur : Jean-Philippe POUSET

La commune d'Angoulême est exposée au risque d'inondation et est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du fleuve Charente. A ce titre notamment, la commune est soumise à l'obligation d'élaboration et de mise à disposition d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné à l'information préventive des populations.

Le DICRIM « indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque »(articles R. 125-10 et R. 125-11 du Code de l'Environnement).

La commune fait également partie du Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation identifié dans la vallée de la Charente entre l'agglomération d'Angoulême et l'agglomération de Saintes, au titre de la Directive Européenne relative à la prévention des inondations. L'Etablissement public territorial de Bassin Charente (l'EPTB Charente), qui a été chargé de l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions, a mis en évidence le faible taux de réalisation de DICRIM sur ce territoire (environ 1 commune sur 2), l'ancienneté globale des DICRIM existants (souvent plus de 10 ans) et la mise en page graphique souvent inadaptée de ces documents.

Il a donc proposé dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente, une fiche-action pour la réalisation, l'impression et la diffusion de DICRIM, destinée aux communes du TRI et leur permettant de mobiliser à cet effet 50 % de financement du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

Pour faciliter les démarches administratives, techniques et permettre des économies d'échelle, l'EPTB Charente propose aux communes de s'inscrire dans un groupement de commandes pour la production de leur DICRIM. L'EPTB Charente assurera via cette commande publique la conception d'une maquette-type pour la vallée de la Charente et chaque commune pourra ensuite mobiliser le prestataire pour la décliner et produire son propre DICRIM.

La commune d'Angoulême possède un DICRIM depuis 2014 qu'il convient de réactualiser afin de présenter les différents risques majeurs auxquels est exposée la population. Ces risques sont de plusieurs ordres : météorologiques (inondations, tempête, canicule, vague de froid), mouvements de terrains, sismiques, liés aux transports de matières dangereuses, accidents industriels.

3500

2/3

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres l'EPTB Charente et d'autres communes du bassin versant de la Charente, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

L'EPTB Charente assurera la fonction de coordonnateur du groupement et sera donc chargé de la passation du marché. Chaque commune membre du groupement, pourra décider l'activation de bons de commandes pour la production de son DICRIM. La commune est chargée de l'exécution et du paiement auprès du titulaire du marché de ses propres commandes.

La réalisation, l'impression et la diffusion du DICRIM sont éligibles au financement à hauteur de 50 % par l'État via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dans le cadre du PAPI d'intention Charente. Il est donc proposé que la commune puisse adresser à l'État une demande de subvention pour son DICRIM.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public portant sur la réalisation de DICRIM et l'élaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, et la désignation de l'EPTB Charente comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de l'État pour le financement du DICRIM.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
6 décembre 2021

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint



Pour le Maire,
Gérard...
Adjoint
Culture - Soutien aux acteurs locaux - Services culturels

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

délibération :	L'an deux mille vingt et un, le lundi 27 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie de Bassac, 10 Espace Marcilhacy à BASSAC, sous la présidence de Madame ROY Nicole, Le Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 14	Date de convocation du : 21 Septembre 2021
Présents : 11	Présents : Madame ROY Nicole, Monsieur CATALA Hervé, Monsieur GIRAUD Jacky, Monsieur LAVENAT Dominique, Monsieur DENIS Ludovic, Monsieur VERGNAUD Didier, Monsieur AUTIN Cyril, Monsieur TOLLIS Eddy, Madame MASSET Nicole, Monsieur DUDOGNON Stéphane, Madame HALOCHE Sylvie
Votants : 12	
Pouvoirs :	
Objet : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).	Monsieur ROBIN Sébastien a donné pouvoir à Monsieur TOLLIS Eddy
Absent(s) :	Madame FORT Sonia
Excusé(s) :	Monsieur ROBIN Sébastien, Monsieur LAVAUD Jean-Paul
Secrétaire de Séance :	Monsieur Eddy TOLLIS

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB) propose aux communes un groupement de commandes DICRIM.

La commune de BASSAC est exposée au risque d'inondation et est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) du fleuve Charente. A ce titre notamment, la commune est soumise à l'obligation d'élaboration et de mise à disposition d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné à l'information préventive des populations.

Le DICRIM indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en oeuvre en cas de réalisation du risque (articles R 125-10 et R 125-11 du code de l'Environnement).

La commune fait également partie du Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation identifié dans la vallée de la Charente entre l'agglomération d'Angoulême et l'agglomération de Saintes, au titre de la directive européenne relative à la prévention des inondations. L'EPTB Charente qui a été chargé de l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions, a mis en évidence le faible taux de réalisation du DICRIM sur ce territoire (environ 1 commune sur 2), l'ancienneté globale des DICRIM existants (souvent plus de 10 ans) et la mise en page graphique souvent inadaptée de ces documents. Il a donc proposé dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente, une fiche-action pour la réalisation, l'impression et la diffusion de DICRIM, destinée aux communes du TRI et leur permettant de mobiliser à cet effet 50 % de financement du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

Pour faciliter les démarches administratives, techniques et permettre des économies d'échelle, l'EPTB Charente propose aux communes de s'inscrire dans un groupement de commandes pour la production de leur DICRIM. L'EPTB Charente assurera via cette commande publique la conception d'une maquette-type pour la vallée de la Charente et chaque commune pourra ensuite mobiliser le prestataire pour la décliner et produire son propre DICRIM.

La commune de BASSAC étant exposée au risque PPRI et n'ayant pas de DICRIM. En conséquence, il est proposé au conseil municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres l'EPTB Charente et d'autres communes du bassin versant de la Charente, conformément aux dispositions des articles L 2113-6 à L 2113-8 du code de la commande publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

L'EPTB Charente assurera la fonction de coordonnateur du groupement et sera donc chargé de la passation du marché. Chaque commune membre du groupement, pourra décider l'activation de bons de commandes pour la production de son DICRIM. La commune est chargée de l'exécution et du paiement auprès du titulaire du marché de ses propres commandes. La consultation du marché public est prévue à l'automne 2021.

La réalisation, l'impression et la diffusion du DICRIM sont éligibles au financement à hauteur de 50 % par l'Etat via le fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dans le cadre du PAPI d'intention Charente. Il est donc proposé

que la commune puisse adresser à l'Etat une demande de subvention pour son DICRIM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public portant sur la réalisation de DICRIM et l'élaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation,
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, et la désignation de l'EPTB Charente comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents,
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de l'Etat pour le financement du DICRIM.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 27/09/2021, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le

Le Maire,
Nicole ROY



République Française
Département de la Charente
Arrondissement de Cognac

Nombre de conseillers

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent :
- Pouvoirs : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURG-CHARENTE**

Séance n° 8 du 01/12/2021

Le premier décembre deux mil vingt-et-un à dix-huit heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BOURG-CHARENTE se sont réunis à la Salle du Conseil, 6 place des Maillocheaux, en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 24/11/2021

Étaient présents :

Mesdames MARBACH Alcinda, CHARBONNIER Florence, VERRAT Chrystelle, MANDIN Agnès ;

Messieurs BALLOUT Jean-Luc, SOURISSEAU Jérôme, NOUVEAU Rodolphe, DENIS Jean-Philippe, GOMICHON Philippe, BURETTE Olivier, BESNARD Benoit, DENIS Jean-Philippe, THIERS Cyril et BARRETT Vincent formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Pouvoirs :

Mme WOODHAMS Louise donne pouvoir à M. SOURISSEAU Jérôme

Mme MANDIN Agnès a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la mairie de Bourg-Charente peut délibérer.

**DELIBERATION N° 2021-08-100
APPEL A PARTICIPATION - DICRIM**

Les communes du Territoire à Risque Important d'inondations Saintes-Cognac-Angoulême sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) et ont obligation de réaliser un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné aux administrés. Le DICRIM « indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune ».

EPTB Charente a fait part d'un projet de groupement de commandes pour la réalisation de DICRIM. Celui-ci s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le Conseil est invité à délibérer sur la proposition de participation au groupement de commandes pour la réalisation de DICRIM sur notre commune.

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le

ID : 016-211600564-20211201-2021_08_100-OE



Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'Accepter la participation de la commune au DICRIM ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Présents : 14 Votants : 15 Suffrages exprimés : 15 Absentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le : 09/12/2021

Et publication ou notification

Du : 09/12/2021

Signature :



Le Maire,
Jérôme SOURISSEAU



Le Maire,
Jérôme SOURISSEAU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2021

Référence		
10-2		

Objet de la délibération		
constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation du DICRIM et pour la demande de subvention		

L'an 2021 et le 13 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BRUCHON Jean-François, Maire

Présents : Mmes : DE LAMARRE Nathalie, LAGORCE Patricia, LAGUERRE Sophie, POULY Nicole, RICHARD Gaëlle, ROUQUET Martine, MM : BRUCHON Jean-François, CHARRUAU Michel, CHAUMET Florian, DION Christian, FOUQUET Ludovic, MARQUET Éric, SADRY Pascal, TORCHEBOEUF Benoît

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DEMAREST Frédérique à M. MARQUET Eric

Nombre de membres		
Absent	Present	Oui ont pris part au vote
15	14	15

Date de la convocation		
07/12/2021		

A été nommée(e) secrétaire : M. CHAUMET Florian

Objet : constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation du DICRIM et pour la demande de subvention

Exposé des motifs :

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 15		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Mention exécutoire		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		
14/12/2021		
Et publication ou notification du		
14/12/2021		

La commune de BOUTIERS SAINT TROJAN est exposée au risque d'inondation et est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du fleuve Charente. A ce titre notamment, la commune est soumise à l'obligation d'élaboration et de mise à disposition d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné à l'information préventive des populations.

Le DICRIM « indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque » (articles R. 125-10 et R. 125-11 du code de l'Environnement).

La commune fait également partie du Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation identifié dans la vallée de la Charente entre l'agglomération d'Angoulême et l'agglomération de Saintes, au titre de la Directive Européenne relative à la prévention des inondations. L'EPTB Charente, qui a été chargé de l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions, a mis en évidence le faible taux de réalisation de DICRIM sur ce territoire (environ 1 commune sur 2), l'ancienneté globale des DICRIM existants (souvent plus de 10 ans) et la mise en page graphique souvent inadaptée de ces documents. Il a donc proposé dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente, une fiche-action pour la réalisation, l'impression et la diffusion de DICRIM, destinée aux communes du TRI et leur permettant de mobiliser à cet effet 50 % de financement du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

Pour faciliter les démarches administratives, techniques et permettre des économies d'échelle, l'EPTB Charente propose aux communes de s'inscrire dans un groupement de commandes pour la production de leur DICRIM. L'EPTB Charente assurera via cette commande publique la conception d'une maquette-type pour la vallée de la Charente et chaque commune pourra ensuite mobiliser le prestataire pour la décliner et produire son propre DICRIM.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Attaché le 14/12/2021



La commune de BOUTIERS SAINT TRO. d'inondation avec un PPRI de 2018 nécessitant une actualisation des données topographiques, des données hydrologiques et des enjeux.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres l'EPTB Charente et d'autres communes du bassin versant de la Charente, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

L'EPTB Charente assurera la fonction de coordonnateur du groupement et sera donc chargé de la passation du marché. Chaque commune membre du groupement, pourra décider l'activation de bons de commandes pour la production de son DICRIM. La commune est chargée de l'exécution et du paiement auprès du titulaire du marché de ses propres commandes.

La réalisation, l'impression et la diffusion du DICRIM sont éligibles au financement à hauteur de 50 % par l'Etat via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dans le cadre du PAPI d'intention Charente. Il est donc proposé que la commune puisse adresser à l'Etat une demande de subvention pour son DICRIM.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public portant sur la réalisation de DICRIM et l'élaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation,
 - Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, et la désignation de l'EPTB Charente comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
 - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat pour le financement du DICRIM.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le Maire
Jean-François BRUCHON



Délais et voies de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Envoyé en préfecture le 21/09/2021
Reçu en préfecture le 21/09/2021
Archivé le
ID : 016-211600770-20210909-2021_09_005-DE

République Française
Département CHARENTE
Commune de CHAMPMILLON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2021

Référence	
D2021-09-09-005	

Objet de la délibération	
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)	

Nombre de membres		
Afférants	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Date de la convocation	
04/09/2021	

Date d'affichage	
04/09/2021	

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 12	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 21/09/2021

Et

Publication ou notification du :
21/09/2021

L'an 2021 et le 9 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes sous la présidence de ANNONIER Jean-Claude, Maire

Présents : M. ANNONIER Jean-Claude, Maire, Mmes : ANNONIER Marie-Françoise, COCHET Florence, Melle GAZAUD Sarah, MM : CHAMBRET Joël, DUQUEROIX Benjamin, GAZAUD Philippe, MANDIN Martial, PARLANT Eric, PLAT Serge, RICOU Frédéric, TROLONGE Gilbert

Excusé(s) : Mme DERAMAIX Delphine (procuration à Melle GAZAUD Sarah), MM : QUECHON Yann, SCHOLZ Patrick

A été nommé(e) secrétaire : MANDIN Martial

Objet de la délibération : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Exposé des motifs :

La commune de Champmillon est exposée au risque d'inondation et est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) du fleuve Charente. A ce titre notamment, la commune est soumise à l'obligation d'élaboration et de mise à disposition d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné à l'information préventive des populations.

Le DICRIM « indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque » (articles R. 125-10 et R. 125-11 du code de l'Environnement).

La commune fait également partie du Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation identifié dans la vallée de la Charente entre l'agglomération d'Angoulême et l'agglomération de Saintes, au titre de la Directive Européenne relative à la prévention des inondations. L'EPTB Charente, qui a été chargé de l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions, a mis en évidence le faible taux de réalisation de DICRIM sur ce territoire (environ 1 commune sur 2), l'ancienneté globale des DICRIM existants (souvent plus de 10 ans) et la mise en page graphique souvent inadaptée de ces documents. Il a donc proposé dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente, une fiche-action pour la réalisation, l'impression et la diffusion de DICRIM, destinée aux communes du TRI et leur permettant de mobiliser à cet effet 50 % de financement du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

Pour faciliter les démarches administratives, techniques et permettre des économies d'échelle, l'EPTB Charente propose aux communes de s'inscrire dans un groupement de commandes pour la production de leur DICRIM. L'EPTB Charente assurera via cette commande publique la conception d'une maquette-type pour la vallée de la Charente et chaque commune pourra ensuite mobiliser le prestataire pour la décliner et produire son propre DICRIM.

La commune de Champmillon, est concernée par le risque inondation au niveau du Chemin de la Prairie, Chemin de Bois Renaud, Rue de la Liège, Rue de la

Envoyé en préfecture le 21/09/2021
Reçu en préfecture le 21/09/2021
Attaché le 21/09/2021
ID : 016-211600770-20210909-2021_09_09_005-DE

Vrignade, ce qui représente moins de dix habitations.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres l'EPTB Charente et d'autres communes du bassin versant de la Charente, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

L'EPTB Charente assurera la fonction de coordonnateur du groupement et sera donc chargé de la passation du marché. Chaque commune membre du groupement, pourra décider l'activation de bons de commandes pour la production de son DICRIM. La commune est chargée de l'exécution et du paiement auprès du titulaire du marché de ses propres commandes. La consultation du marché public est prévue à l'automne 2021.

La réalisation, l'impression et la diffusion du DICRIM sont éligibles au financement à hauteur de 50 % par l'Etat via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dans le cadre du PAPI d'Intention Charente. Il est donc proposé que la commune puisse adresser à l'Etat une demande de subvention pour son DICRIM.

Le Maire souligne qu'il n'y a pas d'engagement ferme pour la commune : prestations activables par passation d'une commande.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public portant sur la réalisation de DICRIM et l'élaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation,
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, et la désignation de l'EPTB Charente comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- Autorise M. le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents,
- Autorise M. Le Maire à solliciter une subvention de l'Etat pour le financement du DICRIM.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/09/2021
Le Maire
Jean-Claude ANNONIER



AR Prefecture

016-211601380-20210927-DCM20210927_7-DE
Reçu le 30/09/2021
Publié le 30/09/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 27	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, au château de FLEAC le lundi 27 SEPTEMBRE 2021 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST maire .
- présents : 24	
- votants : 25	
dont 1 pourvoit	

La séance a lieu au château de FLEAC, lieu neutre , connu des habitants. Il est justifié en raison de la crise sanitaire et de la nécessité de respecter les mesures barrières et la distanciation physique et parce qu'il résulte les conditions d'accéssibilité , et de sécurité des ERP . Le public a été autorisé à assister physiquement . A la séance et la séance a été également transmise en direct au moyen de Facebook live.

Date de la convocation du Conseil municipal : le 21/09/2021

PRESENTS : Mmes GINGAST, BEL, AUDRA, CHEMINADE, CHAUVEAU, DESACHY, DIABY et BADALIAN, JUIN, LAINÉ, RANIVOALISON, VASLIN,
Mrs DAVIAUX, FREMINET, GUINET, MORIN, LABROUSSE, NICOLAS, CALANDRAUD, MOUHICA,
CHAUVAUD, LOJEWSKY, SOGUEL, LAGARDE.

ABSENTS EXCUSES : Mmes GOMES DA COSTA, PLAIN, Mrs GOICHON,

POUVOIRS :

De Mme PLAIN & Mme CHEMINADE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VASLIN

7) Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation du DICRIM et pour la demande de subvention

Rapporteur : Le Maire

Exposé des motifs :

La Commune de Fléac est exposée au risque d'inondation et est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du fleuve Charente. A ce titre notamment, la Commune est soumise à l'obligation d'élaboration et de mise à disposition d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné à l'information préventive des populations.

Le DICRIM « indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la Commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque » (articles R. 125-10 et R. 125-11 du code de l'Environnement).

La Commune fait également partie du Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation identifié dans la vallée de la Charente entre l'agglomération d'Angoulême et l'agglomération de Saintes, au titre de la Directive Européenne relative à la prévention des inondations. L'EPTB Charente, qui a été chargé de l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions, a mis en évidence le faible taux de réalisation de DICRIM sur ce territoire (environ 1 Commune sur 2), l'ancianeté globale des DICRIM existants (souvent plus de 10 ans) et la mise en page graphique souvent inadaptée de ces documents. Il a donc proposé dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente, une fiche-action pour la réalisation, l'impression et la diffusion de DICRIM, destinée aux Communes du TRI et leur permettant de mobiliser à cet effet 50 % de financement du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

Pour faciliter les démarches administratives, techniques et permettre des économies d'échelle, l'EPTB Charente propose aux communes de s'inscrire dans un groupement de commandes pour la production de leur DICRIM. L'EPTB Charente assurera via cette commande publique la conception d'une maquette-type pour la vallée de la Charente et chaque commune pourra ensuite mobiliser le prestataire pour la décliner et produire son propre DICRIM.

AR Prefecture

016-211601380-20210927-DCM20210927_7-DE
Reçu le 30/09/2021
Publié le 30/09/2021

La Commune de Fléac fait partie des Communes ayant réalisé dès l'origine, son DICRIM. Il a été publié les 10 et 26 mars 2001 et est consultable en mairie.

Toutefois très ancien, il a besoin d'évoluer dans sa présentation d'être actualisé (changement de voies, dans les contacts, mise à jour des fiches d'information sur les risques...) pour ajouter certains risques manquants. Il présente les principaux risques majeurs sur la Commune tels :

- le risque inondation
- le risque lié au transport de matières dangereuses (routes)
- le risque industriel (proximité de la poudrerie SNPE)
- le risque de mouvement de terrain

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres l'EPTB Charente et d'autres communes du bassin versant de la Charente, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

L'EPTB Charente assurera la fonction de coordonnateur du groupement et sera donc chargé de la passation du marché. Chaque Commune membre du groupement, pourra décider l'activation de bons de commandes pour la production de son DICRIM. La Commune est chargée de l'exécution et du paiement auprès du titulaire du marché de ses propres commandes. La consultation du marché public est prévue à l'automne 2021.

La réalisation, l'impression et la diffusion du DICRIM sont éligibles au financement à hauteur de 50 % par l'Etat via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dans le cadre du PAPI d'intention Charente. Il est donc proposé que la Commune puisse adresser à l'Etat une demande de subvention pour son DICRIM.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

à l'unanimité des suffrages exprimés par 25 voix pour, zéro contre et aucune abstention :

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public portant sur la réalisation de DICRIM et l'élaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation,
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, et la désignation de l'EPTB Charente comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents,
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de l'Etat pour le financement du DICRIM.

PJ : convention

Pour copie conforme

Le Maire,
Hélène GINGAST

Ordonnée en réunion en date du :

Conseil municipal le : 30/09/21

Réceptionnée le : 30/09/21

Elle est signée le : 06/10/21

La mairie, Hélène GINGAST



Seule la copie ci-dessous est susceptible de faire l'objet d'une procédure de recours devant le tribunal administratif ou devant le tribunal administratif de Paris dans les deux mois suivant sa publication.

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021.09.13

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 17

Objet :

Sécurité – Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et pour la demande de subvention afférente

Certifié exécutoire

Compte-tenu
de la transmission à la
Préfecture le

...
er de l'affichage le:
...
...

Le maire,
...
Michel GERMANEAU


L'an deux mille vingt et un, le lundi 20 septembre, à 18 heures 00,
Le conseil municipal de la commune de Linars, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de monsieur Michel GERMANEAU, maire.

Date de convocation : 10 septembre 2021.

Présents : MM. Gérard ANDRIEUX – Loïc BOULANGER – Francis CALVET – Mme Florence DAVID – M. Jean-Pierre DENÉCHAUD – Mme Khady DIOP – M. Pierre DUCERISIER – Mme Karine ETOURNEAU – MM. Michel GERMANEAU – Daniel LAGARDE – Mmes Elisabeth LE ROY – Dominique LICAUD – Béatrice OLERY – MM. Jacques ROBTON – Stéphane SACKSICK.

Excusés : M. Cédric SURBIER – Mme Stéphanie BRETON

Absente : Mme Anne MAURIN

Monsieur Cédric SURBIER a donné procuration à Monsieur Daniel LAGARDE.
Madame Stéphanie BRETON a donné procuration à Monsieur Michel GERMANEAU.

Secrétaire de séance : Madame Karine ÉTOURNEAU

Vu les articles R. 125-10 et R. 125-11 du code de l'Environnement prescrivant l'élaboration, par chaque collectivité exposée à des risques naturels, d'un Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), destiné à l'information préventive des populations. Ce document « indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque »,

Vu les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la commission finances – ressources humaines réunie le 07 septembre 2021,

Considérant que :

- la commune de Linars est exposée au risque d'inondation et est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) du fleuve Charente et est donc soumise à l'obligation d'élaborer un DICRIM,
- le DICRIM de la commune de Linars date de 2005 et n'a pas été actualisé depuis,
- elle fait également partie du Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation identifié dans la vallée de la Charente entre l'agglomération d'Angoulême et l'agglomération de Saintes, au titre de la Directive Européenne relative à la prévention des inondations,
- l'EPTB Charente, qui a été chargé de l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions, a mis en évidence le faible taux de réalisation de DICRIM sur ce territoire (environ 1 commune sur 2). L'ancienneté globale des DICRIM existants (souvent plus de 10 ans) et la mise en page graphique souvent inadaptée de ces documents. Il a donc proposé dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente, une fiche-action pour la réalisation, l'impression et la diffusion de

AR Prefecture

016-211601877-20210920-DEU_2021_09_13-DE
Reçu le 24/09/2021
Publié le 24/09/2021

DICRIM, destinée aux communes du TRI et leur permettant de mobiliser à cet effet 50 % de financement du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

- pour faciliter les démarches administratives, techniques et permettre des économies d'échelle, l'EPTB Charente propose aux communes de s'inscrire dans un groupement de commandes pour la production de leur DICRIM. L'EPTB Charente assurera via cette commande publique la conception d'une maquette-type pour la vallée de la Charente et chaque commune pourra ensuite mobiliser le prestataire pour la décliner et produire son propre DICRIM,
- la réalisation, l'impression et la diffusion du DICRIM sont éligibles au financement à hauteur de 50 % par l'Etat via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dans le cadre du PAPI d'intention Charente. Il est donc proposé que la commune puisse adresser à l'Etat une demande de subvention pour son DICRIM.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres l'EPTB Charente et d'autres communes du bassin versant de la Charente,
- d'adopter la constitution du groupement et son fonctionnement formalisés par une convention,
- d'autoriser l'EPTB Charente à assurer la fonction de coordonnateur du groupement. Il sera donc chargé de la passation du marché. Chaque commune membre du groupement, pourra décider l'activation de bons de commandes pour la production de son DICRIM. La commune est chargée de l'exécution et du paiement auprès du titulaire du marché de ses propres commandes. La consultation du marché public est prévue à l'automne 2021.
- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public portant sur la réalisation de DICRIM et l'élaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents afférents,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat pour le financement du DICRIM.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.



Michel GERMANEAU, maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel GERMANEAU".

*EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SALIGNAC S/CHTE [N°31/2021]*

Nombres de membres
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération 13

Séance du **21 octobre 2021**

DATE DE CONVOCATION
14 octobre 2021
DATE AFFICHAGE

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
M. MARCHAIS JEAN-MICHEL Maire de SALIGNAC SUR CHARENTE

Présents : MM MARCHAIS, Maire GOYON GASQUET VAILLANT
ARCHAMBAUD MOREAU BOUYER CITEAU Mmes
LARDILLON BACQUE GEKIERE FOUGERON M. MATHIEU

Absents : MM LESUEUR Régis Mme ROY Kelly excusés

Secrétaire : Mme FOUGERON Bénédicte

Objet de délibération : Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation du DICRIM et pour la demande de subvention

Exposé des motifs :

La commune de SALIGNAC/CHTE est exposée au risque inondation et est concernée par un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du fleuve Charente. A ce titre notamment, la commune est soumise à l'obligation d'élaboration et de mise à disposition d'un Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) destiné à l'information préventive des populations.

Le DICRIM « indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque » (article R125-10 et R. 125-11 du code de l'environnement).

La commune fait également partie du Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation identifié dans la vallée de la Charente entre l'agglomération d' Angoulême et l'agglomération de Saintes, qui a été chargée de l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions, a mis en évidence le faible taux de réalisation de DICRIM sur ce territoire (environ 1 commune sur 2), l'ancienneté globale des DICRIM existants (souvent plus de 10 ans) et la mise en page graphique souvent inadaptée de ces documents. Il a donc proposé dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente, une fiche-action pour la

réalisation, l'impression et la diffusion de DICRIM , destinée aux communes du TRI et leur permettant de mobiliser à cet effet 50% de financement du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

Pour faciliter les démarches administratives, techniques et permettre des économies d'échelle, l'EPTB Charente propose aux communes de s'inscrire dans un groupement de commandes pour la protection de leur DICRIM. L'EPTB Charente assurera via cette commande publique la conception d'une maquette type pour la vallée de la Charente et chaque commune pourra ensuite mobiliser le prestataire pour la décliner et produire son propre DICRIM.

La commune de SALIGNAC SUR CHARENTE située dans la zone à risque d'inondations majeurs dispose déjà d'un DICRIM validé le 10 mars 2003. Elle participe aux ateliers organisés par EPTB.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres l'EPTB Charente et d'autres communes du bassin versant de la Charente, conformément aux dispositions des articles L 2113.6 à L 2113.8 du code de la commande publique.

La constitution d'un groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

L'EPTB Charente assurera la fonction de coordonnateur du groupement et sera chargé de la passation du marché. Chaque commune membre du groupement, pourra décider l'activation de bons de commandes pour la production de son DICRIM. La commune est chargée de l'exécution et du paiement auprès du titulaire du marché de ses propres commandes. La consultation du marché public est prévue à l'automne 2021.

La réalisation, l'impression et la diffusion du DICRIM sont éligibles au financement à hauteur de 50% par l'Etat via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dans le cadre du PAPI d'intention Charente. Il est donc proposé que la commune puisse adresser à l'Etat une demande de subvention pour son DICRIM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public portant sur la réalisation de DICRIM et l'élaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation,

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, année à la présente délibération, et la désignation de l'EPTB Charente comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat pour le financement du DICRIM.

Délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme le 22 octobre 2021

Le Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to read "SALVATORE COLOMBO". Below the signature, there is a date "22/10/2021" and the word "D.M." (Délégué Municipal).

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE	
Sous le N° 017 - 211704184 - 2021 A2A-3A ----- -----	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 22/10/2021	

Annexe 4 – Délibérations de l'EPTB Charente

- Délibération d'approbation de la convention-cadre initiale du PAPI d'intention Charente
- Délibération des délégations au Président (dont délégation de signature de conventions qui n'engagent pas financièrement l'EPTB)
- Délibération de constitution du groupement de commandes DICRIM



Comité syndical du 23 janvier 2020

Délibération n°20-05

**Validation des actions de l'EPTB Charente à inscrire dans le projet
de PAPI d'intention du fleuve Charente**

Le Comité syndical de l'EPTB CHARENTE, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le jeudi 23 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Etaient présents : 21

Collège des Départements :

Délégués titulaires : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Christian BRANGER, Jean-Olivier GEOFFROY, Jean-Claude GODINEAU, Maryse LAVIE-CAMBOT, Jean-Claude MAZIN, Marie-Chantal PERIER.

Collège des groupements de collectivités territoriales :

Délégués titulaires : Jean-Marie ACQUIER, Sylvain BARREAUD, Jean-Jacques CATRAIN, Claude GUINDET, Bernard MAINDRON, Serge MARCOUILLE, Alain MARGAT, Yves MASSIAS, Magali MIGAUD, Dominique PETIT, Jean-Marie PETIT, Jacques SAUTON, Alain TESTAUD.

Délégués suppléants : Francis ROY suppléant de Christian VIGNAUD.

Etaient représentés : 3

Collège des groupements de collectivités territoriales : Benoit SAVY donne pouvoir à Jean-Jacques CATRAIN, Micheline BERNARD donne pouvoir à Sylvain BARREAUD. François BOCK donne pouvoir à Jean-Olivier GEOFFROY.

Etaient absents et excusés : 15

Collège des Départements : Bernard BELAUD, Pascal BOURDEAU, Catherine PARENT.

Collège des groupements de collectivités territoriales : Bruno BESSAGUET, Franck BONNET, Alain BURNET, Michel CHANTERAU, Denis DOLIMONT, Frédéric EMARD, René ESCLOUPIER, Christian GRIMPRET, Jean LALANNE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MASSICOT, Joël RATIER.

Nombre de délégués	En exercice :	39
	Présents (Titulaires et Suppléants) :	21
	Délégation Pouvoirs :	3
	Absents :	15
	Votants :	24
	Soit Nombre de voix :	77

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondations, le territoire Saintes-Cognac-Angoulême a été identifié en 2013 comme Territoire à Risque Important d'inondation (TRI). Conformément aux attendus, l'EPTB Charente a porté l'élaboration d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) en faveur de ce territoire, approuvée le 22 décembre 2016. Le périmètre retenu pour la stratégie est le périmètre du bassin versant pris en amont de St Savinien. La SLGRI doit se décliner en termes de mise en œuvre au travers

d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), outil de programmation pluri-annuelle permettant de bénéficier de subventions du Fonds Barnier pour la réalisation des actions.

Il a donc été décidé, en accord avec les services de l'Etat, de s'orienter vers un nouveau PAPI sur le territoire, prenant la forme d'un PAPI d'intention. Il est prévu que ce PAPI d'intention soit mis en œuvre sur la période 2020-2023. Le rôle à jouer par l'EPTB Charente en matière d'impulsion, de stratégie et de coordination de la prévention des inondations du fleuve Charente est capital au regard de la cohérence hydrographique nécessaire.

Vu le courrier de l'EPTB Charente adressé au Préfet Coordonnateur de Bassin Adour-Garonne, le 4 avril 2019, de déclaration d'intention pour l'élaboration d'un PAPI du fleuve Charente,

Vu le programme prévisionnel des actions de l'EPTB Charente qu'il est proposé d'inscrire dans le dossier de candidature pour le PAPI d'intention,

**PROGRAMME PREVISIONNEL 2020-2023 DE L'EPTB CHARENTE
DANS LE CADRE DU PAPI D'INTENTION DU FLEUVE CHARENTE**

	Montant HT	Montant TTC	Aide Fonds Barnier	Autres partenaires mobilisables	Auto-financement prévisionnel
Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque					
Densification et valorisation du réseau de repères de crues	30 000 €	36 000 €	50 %		18 000 €
Production d'une maquette de DICRIM	6 000 €	7 200 €	50 %		3 600 €
Elaboration d'un plan de sensibilisation au risque et mise en œuvre des premières recommandations	35 000 €	42 000 €	50 %		21 000 €
Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations					
Axe 3 : alerte et gestion de crise					
Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme					
Réalisation d'un guide de prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	15 000 €	18 000 €	50 %	AEAG	4 500 €

Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens					
Définition d'un programme de réduction de vulnérabilité du TRI	65 000 €	78 000 €	50 %		39 000 €
Diagnostics de vulnérabilité des établissements publics sensibles du TRI	55 000 €	66 000 €	50 %	EPCI	6 600 €
Axe 6 : gestion des écoulements					
Etude préliminaire d'aménagement des zones d'expansion des crues	100 000 €	120 000 €	50 %	AEAG (+ partenaires locaux pour modélisation complémentaire)	25 600 €

LE COMITÉ, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le programme prévisionnel de l'EPTB Charente à inscrire dans le dossier de candidature du PAPI d'intention du fleuve Charente,
- AUTORISE le Président ou son représentant à soumettre le dossier de candidature du PAPI d'intention du fleuve Charente à la labellisation.

Fait et délibéré à Saintes,

Le 23 janvier 2020,

Le Président,
Jean-Claude GODINEAU





Comité syndical du 20 octobre 2021

Délibération n°21-44

Délégations du Président

Le Comité syndical de l'EPTB CHARENTE, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le mercredi 20 octobre 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Etaient présents : 29

Collège des Départements :

Délégués titulaires : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Pascal BOURDEAU, Michaël CANIT, Olivier FOUILLET, Jean-Claude GODINEAU, Jean-Olivier GEOFFROY, Jean PROU, Jean-François RENOUX,

Collège Régional : Mathieu LABROUSSE, Stéphane TRIFILETTI.

Collège des groupements de collectivités territoriales :

Délégués titulaires : Fabrice BARUSSEAU, François BOCK, Franck BONNET, Alain BURNET, Frédéric EMARD, René ESCLOUPIER, François EHLINGER, Thierry HUREAU, Guillaume KRABAL, Bernard MAINDRON, Dominique MERCIER, Jacky PLANTIVEAU, Alain PUYON, Benoît SAVY, Pascal TARDY, Alain TESTAUD, Raymond VOZELLAUD.

Délégués suppléants : Jacky MICHAUD suppléant de Sylvain BARREAUD, Michel PELLETIER suppléant de Alain BELLU pour Vals de Saintonge.

Etaient représentés : 7

Collège des Départements : Philippe CALLAUD délègue son pouvoir à Jean-Claude GODINEAU, Nicole BONNEFOY délègue son pouvoir à Michaël CANIT.

Collège Régional : Elise LAURENT-GUEGAN délègue son pouvoir à Mathieu LABROUSSE

Collège des groupements de collectivités territoriales : Jean-Luc MARTIAL délègue son pouvoir à Thierry HUREAU, Jean REVERAULT délègue son pouvoir à Thierry HUREAU, Bruno BESSAGUET délègue son pouvoir à Alain BURNET, Francis ROY délègue son pouvoir à Dominique MERCIER

Etaient absents et excusés : 8

Collège des groupements de collectivités territoriales : Alain BELLU, Philippe CACLIN, Wilfrid HAIRIE, Matthieu LABARUSSIAS, Jean-Marie PETIT, Laurent PIALHOUX, Gilles PREVOT, Dominique RABELLE

Nombre de délégués	En exercice :	44
	Présents (Titulaires et Suppléants) :	29
	Délégation Pouvoirs :	7
	Absents :	8
	Votants :	36
	Soit Nombre de voix :	133

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le bureau, le Président et les Vice-présidents ayant reçu délégation peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical à l'exception :

- du vote du budget du syndicat et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;

AR CONTROLE DE LEGALITE : 016-251601787-20211020-21_44-DE
en date du 21/10/2021 ; REFERENCE ACTE : 21_44

- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat Mixte ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

De manière complémentaire et afin « d'alléger » l'ordre du jour des comités syndicaux, il est proposé, conformément à l'article 3 du règlement intérieur, de donner des délégations de compétences du Comité syndical au Président.

LE COMITÉ, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE DELEGATION** au Président, pour la durée de son mandat, pour :

En matière de commande publique :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres conclus suite à une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Conclure toute convention de regroupement de commandes en application des dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique
- Prendre toute décision de renonciation totale ou partielle à l'application des pénalités dans le cadre des marchés et accords-cadres précités ;
- Prendre toute décision de résiliation dans le cadre des marchés et accords-cadres précités.

En matière juridique :

- Signer toute charte, convention de partenariat ou convention d'échange de données qui n'engage pas financièrement l'EPTB Charente, ou dans le limite d'un montant de 10 000 € ;
- Etablir des actes et conventions liés à la mise à disposition des biens et immeubles nécessaire à l'exercice des compétences, de signer tous les documents qui pourraient être nécessaires à la mise en œuvre desdites mises à disposition ainsi que de l'autoriser à effectuer toutes les démarches (études, expertises, documents d'arpentage) qui seraient préalables à la signature desdits documents ;
- Signer les conventions de superposition d'affectation au niveau du barrage de Lavaud et des retenues secondaires ;
- Signer les actes d'achat ou d'échanges de parcelles liés à la gestion foncière du barrage de Lavaud ainsi que les actes notariés correspondants dans les limites des crédits inscrits au budget ;
- Signer les courriers relatifs aux avis techniques sollicités par les services de l'Etat et ses établissements publics, les collectivités, et ne relevant pas d'un caractère stratégique de bassin ;
- Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui devant toutes les juridictions de tous les ordres et tous les degrés, dans les procédures d'urgence ;

AR CONTROLE DE LEGALITE : 016-251601787-20211020-21_44-DE
en date du 21/10/2021 ; REFERENCE ACTE : 21_44

- Fixer les rémunérations les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts dans les procédures précitées ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat ;
- Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou l'édition limitée des biens du syndicat qui font l'objet d'un projet dont les dépenses sont inscrites au budget ;

En matière de finances :

- Procéder, dans les limites fixées par le budget, à la réalisation des emprunts à taux fixes, taux variables ou révisables (indices zone euro exclusivement) destinés aux financements des investissements ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Demander à tout organisme financier l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

En matière de personnel :

- Décider de la signature de convention de stages rémunérés ou non.

En matière de représentation extérieure :

- Autoriser au nom de l'EPTB Charente l'adhésion dans la limite d'une cotisation annuelle de 10 000 € et le renouvellement de l'adhésion aux associations, organismes et réseaux techniques dont il est membre.
- Représenter l'EPTB Charente au sein d'organismes extérieurs et/ou de procéder à la nomination des représentants de l'EPTB Charente auprès de ces mêmes instances

Fait et délibéré à Saintes,
Le 20 octobre 2021,
Le Président,
Jean-Claude GODINEAU





AR CONTROLE DE LEGALITE : 016-251601787-20211020-21_47-DE
en date du 21/10/2021 ; REFERENCE ACTE : 21_47

EPTB Charente

Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

Comité syndical du 20 octobre 2021

Délibération n°21-47

Groupement de commandes pour la réalisation des DICRIM

Le Comité syndical de l'EPTB CHARENTE, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le mercredi 20 octobre 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Etaient présents : 29

Collège des Départements :

Délégués titulaires : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Pascal BOURDEAU, Michaël CANIT, Olivier FOUILLET, Jean-Claude GODINEAU, Jean-Olivier GEOFFROY, Jean PROU, Jean-François RENOUX,

Collège Régional : Mathieu LABROUSSE, Stéphane TRIFILETTI.

Collège des groupements de collectivités territoriales :

Délégués titulaires : Fabrice BARUSSEAU, François BOCK, Franck BONNET, Alain BURNET, Frédéric EMARD, René ESCLOUPIER, François EHLINGER, Thierry HUREAU, Guillaume KRABAL, Bernard MAINDRON, Dominique MERCIER, Jacky PLANTIVEAU, Alain PUYON, Benoît SAVY, Pascal TARDY, Alain TESTAUD, Raymond VOZELLAUD.

Délégués suppléants : Jacky MICHAUD suppléant de Sylvain BARREAUD, Michel PELLETIER suppléant de Alain BELLU pour Vals de Saintonge.

Etaient représentés : 7

Collège des Départements : Philippe CALLAUD délègue son pouvoir à Jean-Claude GODINEAU, Nicole BONNEFOY délègue son pouvoir à Michaël CANIT

Collège Régional : Elise LAURENT-GUEGAN délègue son pouvoir à Mathieu LABROUSSE

Collège des groupements de collectivités territoriales : Jean-Luc MARTIAL délègue son pouvoir à Thierry HUREAU, Jean REVERAULT délègue son pouvoir à Thierry HUREAU, Bruno BESSAGUET délègue son pouvoir à Alain BURNET, Francis ROY délègue son pouvoir à Dominique MERCIER.

Etaient absents et excusés : 8

Collège des groupements de collectivités territoriales : Alain BELLU, Philippe CACLIN, Wilfrid HAIRIE, Mathieu LABARUSSIAS, Jean-Marie PETIT, Laurent PIALHOUX, Gilles PREVOT, Dominique RABELLE

Nombre de délégués	En exercice :	44
	Présents (Titulaires et Suppléants) :	29
	Délégation Pouvoirs :	7
	Absents :	8
	Votants :	36
	Soit Nombre de voix :	133

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention Charente, porté par l'EPTB Charente et labellisé par la Commission Inondation de Bassin le 17 juin 2020, prévoit la réalisation d'actions de sensibilisation pouvant faire l'objet d'un marché mutualisé, en raison des objectifs communs et/ou des compétences requises :

- « Action 1.3 - élaboration d'une maquette de DICRIM », prévue sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Charente et destinée à être mise à disposition des communes riveraines de la Charente. Ce projet a fait l'objet d'une délibération spécifique d'engagement et de demande de subvention lors du comité syndical du 13 octobre 2020 (délibération n°20-60).

- AR CONTROLE DE LEGALITE : 016-251601787-20211020-21_47-DB
- « Action 1.4 – réalisation, impression et diffusion de DICRIM dans les communes du TRI », prévue sous maîtrise d'ouvrage des communes et consistant à produire le document adapté aux risques et mesures prises dans la commune.
 - « Action 1.5 – élaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation », prévue sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Charente et destiné à définir les futures actions opérationnelles de sensibilisation au risque d'inondation. Ce projet a fait l'objet d'une délibération spécifique d'engagement et de demande de subvention lors du comité syndical du 12 janvier 2021 (délibération n°21-06).

A ces actions du PAPI d'intention Charente, s'ajoute des opérations similaires à conduire dans le cadre du PAPI d'intention du marais de Brouage, porté par l'EPTB Charente et labellisé par la Commission Inondation de Bassin le 2 novembre 2020 :

- « Action 1.3 – accompagnement pour la réalisation de DICRIM », prévue sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Charente. Ce projet a fait l'objet d'une délibération spécifique d'engagement et de demande de subvention lors du comité syndical du 12 janvier 2021 (délibération n°21-10).
- « Action 1.4 – réalisation, impression et diffusion de DICRIM » dans les communes du marais de Brouage, prévue sous maîtrise d'ouvrage des communes.

Le DICRIM, document voué à être diffusé aux administrés, indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Il est obligatoire pour l'ensemble des communes notamment couvertes par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation. Seule 1 commune sur 2 a déjà établi ce document et une partie des DICRIM existants mériterait une requalification.

Pour faciliter l'engagement des communes du Territoire à Risque Important d'inondation Saintes-Cognac-Angoulême et du marais de Brouage dans la réalisation de DICRIM, l'EPTB Charente souhaite proposer aux communes d'adhérer à un groupement de commandes, pour bénéficier d'une prestation de réalisation des actions précitées. Cela permettra de faciliter les démarches administratives, techniques et permettra des économies d'échelle. L'EPTB Charente assurera la fonction de coordonnateur du groupement et sera donc chargé de la passation du marché. Chaque commune membre du groupement, pourra décider l'activation de bons de commandes pour la production de son DICRIM. La commune sera chargée de l'exécution et du paiement auprès du titulaire du marché de ses propres commandes et sollicitera les subventions correspondantes au titre du Fonds Barnier.

Vu le projet de convention de groupement de commande pour la réalisation des DICRIM,

LE COMITÉ, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public portant sur la réalisation de DICRIM et l'élaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, et la désignation de l'EPTB Charente comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents afférents.

Fait et délibéré à Saintes,
Le 20 octobre 2021,
Le Président,
Jean-Claude GODINEAU



Annexe 5 – Diaporama du COPIL du 5 mai 2022



PAPI d'intention fleuve Charente

Comité de pilotage

5 mai 2022



Ordre du jour

- 1 | Contenu du PAPI et dispositifs de suivi**
- 2 | Sensibilisation au risque**
- 3 | Avenant financier**
- 4 | Instrumentation métrologique**
- 5 | Réduction de la vulnérabilité**
- 6 | Gestion des écoulements**

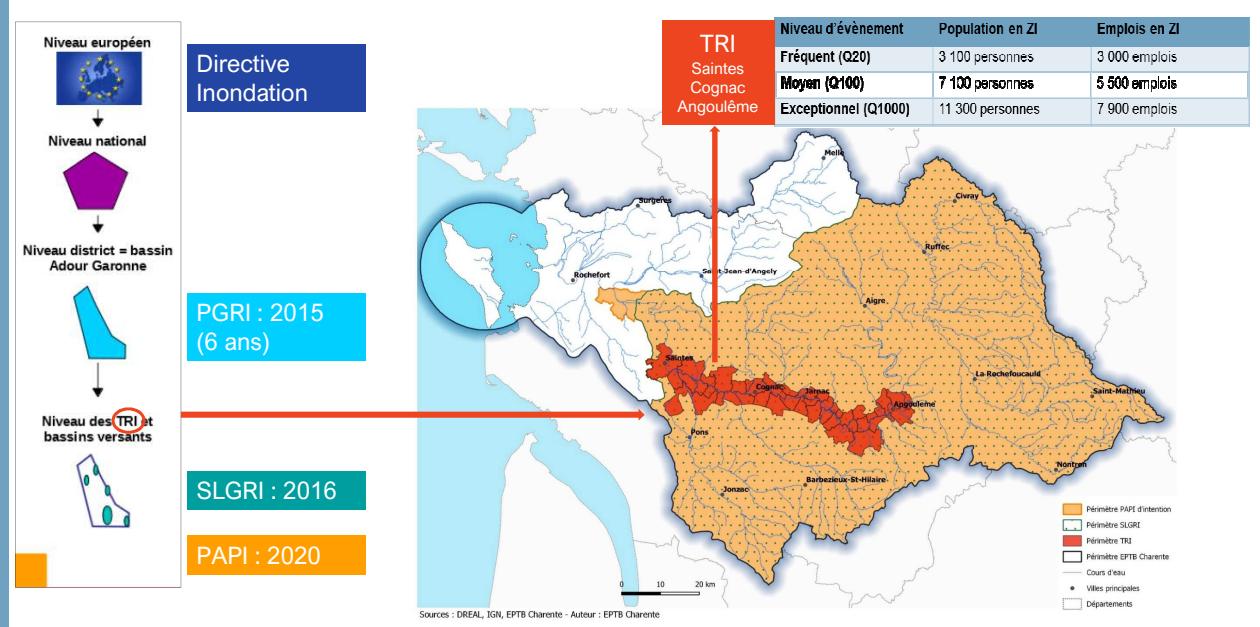


1 | Contenu du PAPI et dispositifs de suivi



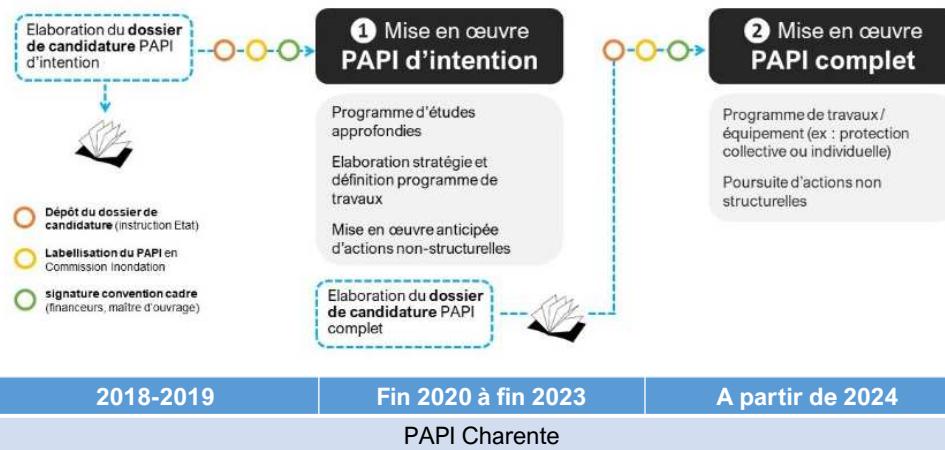
© Dronephidimages

1-A | De la Directive Inondation au PAPI



1-B | Dispositif PAPI

- ⇒ Outil de mobilisation du Fonds Barnier (Etat)
- ⇒ Programme de gestion intégrée du risque d'inondation

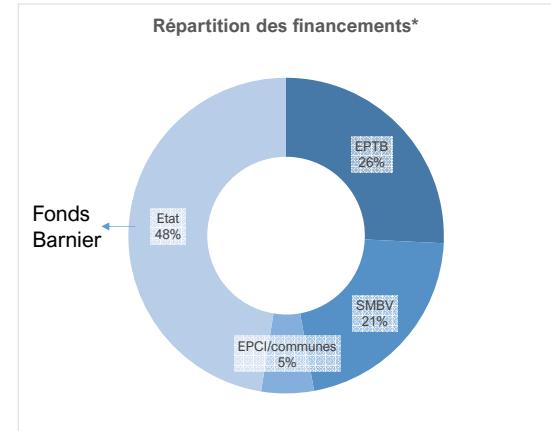
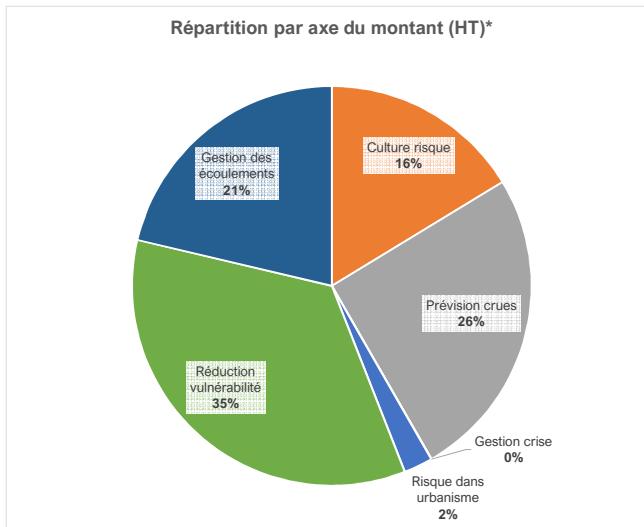


1-C | PAPI d'intention Charente 2020-2023

Actions engagées

	ACTION	MAÎTRE D'OUVRAGE	MONTANT GLOBAL
AXE 1 CULTURE RISQUE	1.1 REPÈRES DE CRUES	EPTB	36 000 €
	1.2 PANNEAU CRUES HISTORIQUES À BOURG-CHARENTE	BOURG-CHARENTE	3 000 €
	1.3 MAQUETTE DE DICRIM	EPTB	7 200 €
	1.4 DIFFUSION DE DICRIM	COMMUNES TRI	24 000 €
	1.5 PLAN DE SENSIBILISATION ET PREMIÈRES MISES EN ŒUVRE	EPTB	42 000 €
	1.6 « VITRINE » RECONQUÊTE ZEC	SMABACAB	10 000 €
AXE 2 PREVISION CRUES	1.7 PROTOCOLES RETOURS D'EXPÉRIENCE	EPTB	-
	2.1 INSTRUMENTATION MÉTROLOGIQUE – SyBRA	SyBRA	42 000 €
	2.2 INSTRUMENTATION MÉTROLOGIQUE – SYMBA	SYMBA	65 000 €
AXE 3 GESTION CRISE	2.3 INSTRUMENTATION MÉTROLOGIQUE – SBV NÉ	SBV NÉ	55 000 €
	3.1 ACTUALISATION PCS ET EXERCICES	COMMUNES TRI	-
AXE 4 URBANISME	4.1 GUIDE URBANISME	EPTB	18 000 €
	5.1 DEFINITION PROGRAMME DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ - TRI	EPTB	78 000 €
AXE 5 REDUCTION VULNERABILITE	5.2 DIAGNOSTICS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SENSIBLES	EPTB	66 000 €
	5.3 DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ ENTRE PORT-D'ENVAUX ET LA VALLÉE	CDC Cœur Saintonge	50 000 €
	5.4 DIAGNOSTIC PRÉ-OPÉRATIONNEL DES VULNÉRABILITÉS - SYMBA	SYMBA	59 400 €
AXE 6 GESTION ECOULEMENTS	6.1 ETUDE D'AMÉNAGEMENT DE ZEC ECHELLE BV CHARENTE	EPTB	120 000 €
	6.2 ETUDE RALEMENTISME DYNAMIQUE TÊTES BV - SYMBA	SYMBA	36 840 €
TOTAL PROGRAMME			712 440 €

1-D | Financements du PAPI d'intention Charente



Autres financements mobilisables au cas par cas
(ex : Région, AEAG...)

* Hors animation

7

1-E | Dispositifs de suivi-évaluation

• Dispositif de suivi des actions du PAPI d'intention Charente

- Mise à jour annuelle
- Tableau synthétique mis en ligne sur :
<http://www.fleuve-charente.net/domaines/papi/espace-pro/papi-intention-charente>
Mdp : PAPI3CH
- Avancement :

NON DÉMARÉE
ENGAGÉE
BIEN AVANCÉE
TERMINÉE
- Indicateurs des fiches-actions PAPI
- Progression financière de l'action : %

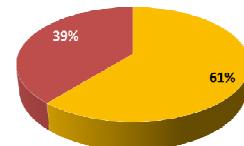
Au 31/12/2021 et hors animation :

- 4 % de consommation financière
(opérations surtout engagées fin 2021)
- Environ 30 000 €

A ce jour :

ETAT D'AVANCEMENT DES 18 ACTIONS DU PAPI

■ Actions terminées ■ Actions en cours ■ Actions non démarrées



1-E | Dispositifs de suivi-évaluation

- **Dispositif plus global de suivi-évaluation de la SLGRI**

- Demandé par la CIB lors de la labellisation des SLGRI
- Englobant des actions du PAPI Charente & Estuaire, PAPI d'intention Charente et SAGE Charente
- Diffusé aux PP de la SLGRI en mars 2022 : accès sur le site internet de l'EPTB

Suivi des indicateurs en fréquence biennale :

⌚ 31/12/2017

⌚ 31/12/2019

⌚ 31/12/2021

⌚ 31/12/2023

Evaluation finale littérale du suivi des dispositions et objectifs -> reporting

2 | Sensibilisation au risque



2-A | Plan de sensibilisation au risque

- Action 1.5 du PAPI : plan de sensibilisation au risque d'inondation**

- Définir pour le futur PAPI complet les actions d'amélioration de la conscience du risque
 - Sortir du champ des obligations d'information préventive (DICRIM, repères crues, IAL...)
 - Programmation EPTB (échelle TRI/BV Charente)
 - Recommandations d'actions à porter à une échelle plus locale (communes, SMBV...)
- Mettre en place dès ce PAPI d'intention (tranche optionnelle) :
 - Une identité graphique du PAPI
 - Un guide « inondation » à destination des maires
 - Une maquette de Plan Familial de Mise en Sûreté « inondation »
- Prestation démarrée en décembre 2021
- COPIL « diagnostic » prévu le 13 mai

Prestataires :
Mayane + agence Bastille

2-A | Plan de sensibilisation au risque

- Tranche ferme du marché**

PHASE 1 - DIAGNOSTIC

- Cibles du programme
- Questionnaire grand public : perception du risque et attentes sensibilisation
- Entretiens téléphoniques spécifiques
- Analyse des dispositifs de sensibilisation

PHASE 2 – STRATEGIE ET PLAN D'ACTIONS

- Définition des messages
- Elaboration de la stratégie (objectifs, formats, thématiques...)
- Définition du plan d'actions (dans le temps et dans l'espace – fiches-actions)

Le grand public	
Le jeune public	
Les professionnels	
Les élus	
Le secteur touristique	

EPTB Charente Publié par Stéphane Lemesle · 1 avril, 16:26 ·

[Risques - Prévention des inondations]

🕒 Dernière ligne droite pour l'enquête de l'EPTB Charente sur la perception du risque d'inondation, accessible jusqu'au 8 avril 2022.

✓ Accès au questionnaire : <https://forms.gle/YueVXbePpg5W24bZ8...>

Voir plus

“ Enquête auprès du grand public sur la perception du risque inondation Jusqu'au 8 avril-2022 Bassin versant de la Charente (hors territoire soumis aux submersions marines) **”**

Entretiens :

- > Jeune public : conseiller pédago, éducateur environnement, établissement scolaire
- > Professionnels : CCI, chambres agriculture
- > Elus/collectivités : maires, SMBV, EPCI
- > Tourisme : office tourisme

2-B | Actions DICRIM

- **Accompagnement pour la réalisation des DICRIM sur le TRI**

- Action 1.3: élaboration d'une maquette DICRIM (EPTB)
- Action 1.4 : réalisation, impression et diffusion des DICRIM (communes)

1 commune du TRI sur 2 ne dispose pas de DICRIM

DICRIM souvent **anciens** (pas à jour des évolutions)

Mise en page souvent **inadaptée** pour le « grand public » et **peu de diffusion**



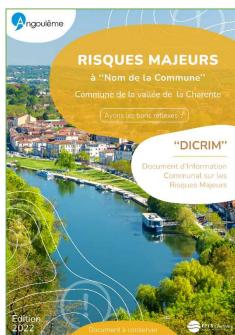
Proposition d'un groupement de commandes par l'EPTB après une réunion d'information organisée en juin 2021

2-B | Actions DICRIM

- **Accompagnement pour la réalisation des DICRIM sur le TRI (déc 2021 -> déc 2023)**

Conception
maquette-type
DICRIM fleuve
Charente

MOa : EPTB Charente



Prototypage d'un
« magnet » DICRIM

MOa : EPTB Charente

Marché à
bons de
commandes

Réalisation du
DICRIM de la
commune

MOa : Communes

Impression du
DICRIM de la
commune

MOa : Communes

Production du
« magnet » DICRIM
de la commune

MOa : Communes

Prestataire :
Mayane

2-B | Actions DICRIM

• Accompagnement pour la réalisation des DICRIM sur le TRI

- Maquette DICRIM

- Réunion du 26 janvier 2022 : identité graphique et organisation du contenu
- Maquette actuellement en cours de finalisation -> mise à disposition



2-B | Actions DICRIM

• Accompagnement pour la réalisation des DICRIM sur le TRI

- Communes intéressées par le groupement de commandes

Communes signataires
Angoulême* (16)
Bassac (16)
Bourg-Charente (16)
Boutiers-Saint-Trojan (16)
Champmillon (16)
Fléac* (16)
Linars* (16)
Salignac-sur-Charente* (17)

Communes en cours de délibération
Mainxe-Gondeville (16)
Dompierre-sur-Charente (17)

Communes en réflexion
Cognac* (16)
Saintes* (17)
Sireuil (16)

*Existence d'un DICRIM (MàJ datant de 2003 à 2014)

3 | Avenant financier



3 | Avenant financier

- Accompagnement pour la réalisation des DICRIM sur le TRI**

- Potentiellement coût de commandes des communes évalué à **52 000 € TTC**
au lieu des 24 000 € inscrits dans la convention-cadre (50% aide Fonds Barnier)
 - + : prestation d'accompagnement (réécriture, contenu, mise en page, cartographie)
 - + : intérêt des principales villes
- Pas de reliquat disponible à ce stade dans les autres actions du PAPI

COMMUNE	POPULATION	PRESTATION DU DICRIM	NOMBRE MAX D'EXEMPLAIRES DICRIM	NOMBRE DE MAGNETS	MONTANT PREVISIONNEL (TTC)
Angoulême	41711	x	32 000	-	14 555,16 €
Bassac	516	x	500	-	1 950,60 €
Bourg-Charente	897	x	500	-	1 950,60 €
Boutiers-Saint-Trojan	1419	x	700	-	2 553,84 €
Champmillon	492	x	500	-	1 950,60 €
Cognac	18628	x	10 000	-	6 043,80 €
Dompierre-sur-Charente	464	x	500	-	1 950,60 €
Fléac	3772	x	2 000	160	3 761,52 €
Linars	2063	x	1 200	-	2 563,20 €
Mainxe-Gondeville	1164	x	500	-	2 235,60 €
Saintes	25148	x	15 000	-	7 978,20 €
Salignac-sur-Charente	602	x	500	-	1 950,60 €
Sireuil	1158	x	600	-	2 394,72 €
TOTAL					51 839,04 €

3 | Avenant financier

Proposition d'avenant simple à la convention-cadre PAPI :

- + 28 000 € de montant soit une augmentation du PAPI de 3,9 %
(712 440 € ↗ 740 440 €)
- Participation Fonds Barnier : + 14 000 €
- Signataires de l'avenant :
 - Etat
 - EPTB Charente
- Dossier d'avenant déposé après validation du COPIL pour instruction Etat
- Information par courrier auprès des signataires initiaux du PAPI

4| Instrumentation métrologique





INSTRUMENTATION METROLOGIQUE

- Apport de connaissances sur le fonctionnement des cours d'eau et leur hydrologie
- Apport de connaissances sur les évènements de crues des cours d'eau
- Anticipation des crues
- Facilitation de la gestion des ouvrages hydrauliques pour la prévention des inondations



Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Action 2.1

Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – rivières de l'Angoumois

OBJECTIF DE L'ACTION

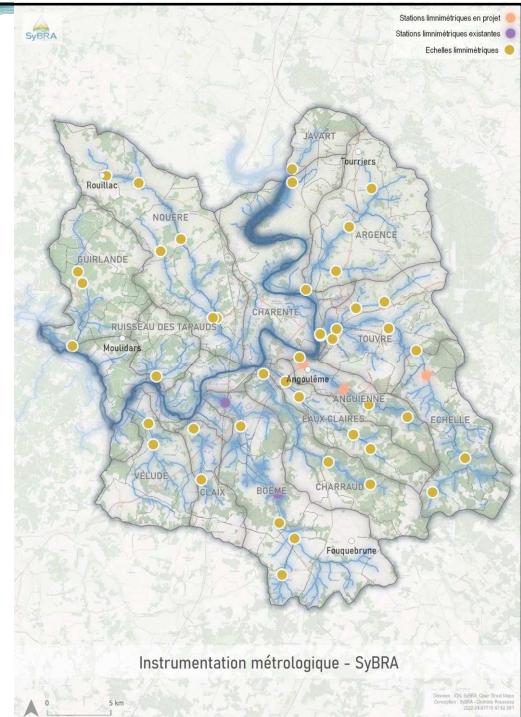
Correspondance SLORI

Mettre en place des stations métrologiques de surveillance pour appréhender la genèse des crues, la propagation des crues et pour faciliter l'anticipation des débordements des rivières de l'Angoumois.

❖ Disposition II-A-1 : « Pursuivre l'amélioration continue de la prévision des crues »



- **3 stations limnimétriques** : 2 sur l'Anguienne, 1 sur l'Echelle
Stations automatisées de mesures de hauteurs d'eau
- **45 échelles limnimétriques** réparties sur tout le territoire
Lecture manuelle des hauteurs d'eau
- **2 stations limnimétriques antérieures** sur la Boëme












GUIDE MÉTHODOLOGIQUE
Conception et mise en œuvre d'un système d'enregistrement local aux crues

- ✓ Réalisation de l'étude de faisabilité – *Avril à Juillet 2021*
- ✓ Dépôt de l'étude et des demandes de subventions (Etat et Région) – *Août 2021*
- ✓ Contact et envoi des conventions avec les propriétaires (privé et public) – *Août à octobre 2021*
- ✓ Etablissement des devis – *Octobre à novembre 2021*




- ✓ Relevés topographiques (niveling mNGF) – *octobre 2021 à mars 2022*
- ✓ Préparation des installations : visites terrain, acquisition matériel...
- ✓ Installation des stations de mesures – *22/23 février 2022*
- ✓ Installation des échelles limnimétriques
-équipe du SyBRA – 35 échelles : *février/mars 2022*
7 jours – 3 agents – env 6300€
-bureau d'études – 10 échelles : *30/31 mars 2022 et 04/05 avril 2022*
- ✓ Démarrage des suivis échelles : *mars 2022*




Action 2-3 du PAPI Charente - métrologie : 6 stations à équiper pour améliorer la gestion des eaux

Équipements :

- Installation d'une sonde à pression (sur stations avec une lame d'eau permanente) ou radar (station asséchée une partie de l'année) selon la configuration du site;
- Installation d'une station d'acquisition des données;
- Transmission des données y compris 3 niveaux d'alerte pour la gestion des crues;
- Réalisation de 4 jaugeages par site et création des courbes de tarage;
- Maintenance des équipements et suivi des transmissions;
- Remarque: les stations sont déjà équipées depuis des années d'échelles limnimétriques.

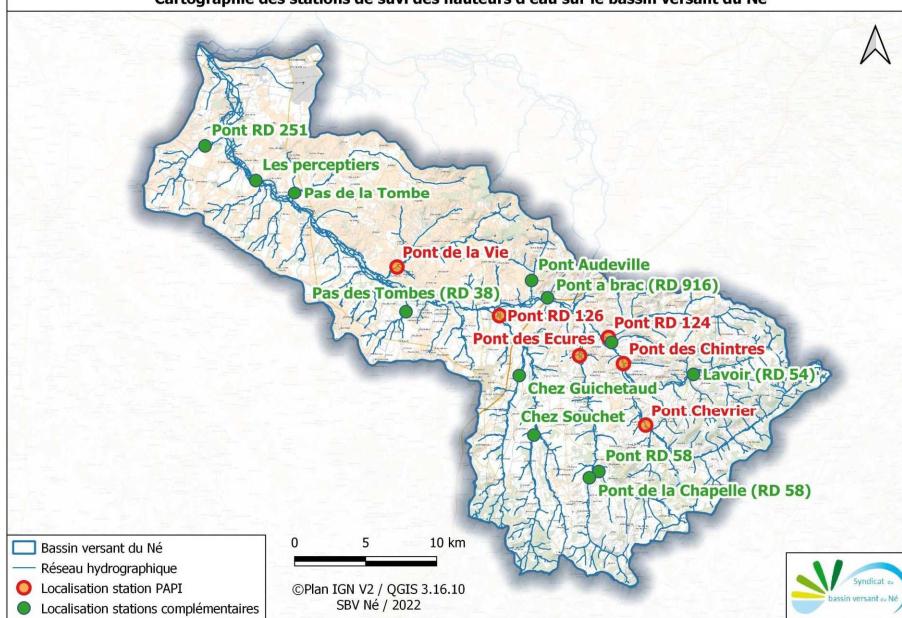
Stations concernées :

- pont des Chintres, Né amont, commune de Val des Vignes;
- Pontochet, Arce aval, commune de Bessac;
- pont des Canes, Ecly aval, commune de Val des Vignes,
- pont des Ecures, Maury aval; commune de Val des Vignes;
- pont de la RD 124, Beau aval, commune de St Médard de Barbezieux;
- pont de la Vie, Collinaud médian, commune de Criteuil-la-Magdeleine.



Action 2-3 du PAPI Charente - métrologie : 6 stations à équiper pour améliorer la gestion des eaux

Cartographie des stations de suivi des hauteurs d'eau sur le bassin versant du Né



Action 2-3 du PAPI Charente - métrologie : 6 stations à équiper pour améliorer la gestion des eaux

Etat d'avancement :

- Rédaction étude de faisabilité : janvier à mars 2022 ;
- Dossier de demande d'aides (incluant l'étude de faisabilité et les propositions financières des prestataires retenus) a été déposé à la DTT de la Charente le 18 mars 2022 ;
- Le délai d'instruction du dossier est de 2 mois, rallongé si demandes de pièces complémentaires;
- Coûts des opérations : 55 000 € HT soit 66 000 € TTC ;
- Prestations incluses dans la tranche n°18 du PPG en cours ;
- Prestataire retenu pour pose, installation du matériel, transmission des données, maintenance du matériel sur 2 ans, et maintenance sur transmission des données sur 1 an : Hydroinvest (Angoulême) ;
- Prestataire retenu pour réalisation jaugeages et courbes de tarage : Charente Eaux (en partenariat avec le SBVNé) ;
- Période d'intervention prévisionnelle :
 - septembre à décembre 2022 pour installation du matériel (attente validation des aides de l'Etat via les Fonds Barnier);
 - mai 2022 à déc. 2022 pour jaugeages (en fonction des variations du régime hydraulique) et courbes de tarage.



Test de différentes solutions en cours

Transmissions réseau cellulaire /
LoRa / SigFox
→ autonomie

Capteurs : pression / ultrasons / radar

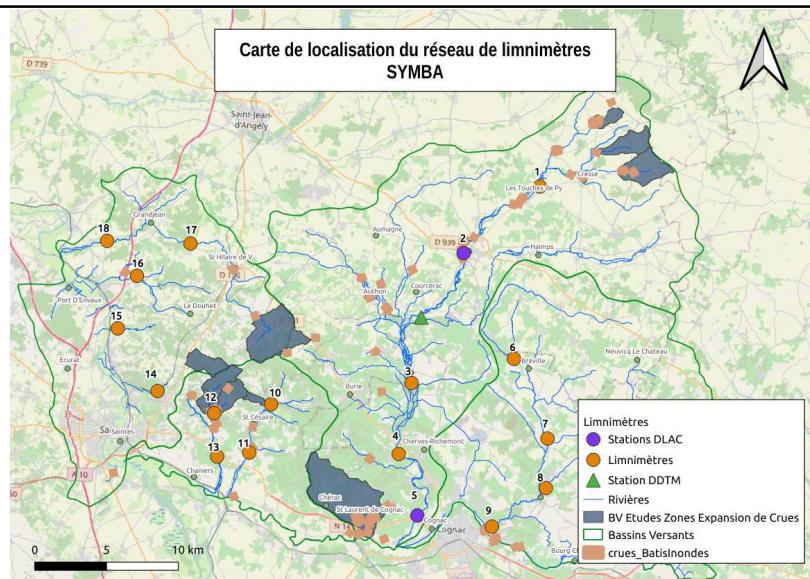
Conventionnement : modèle SyBRA

Interface de consultation :
GreenCityzen / VEGA

Sites-tests : Matha et Javrezac



INSTRUMENTATION



INSTRUMENTATION

4 | Instrumentation métrologique

- **E-crue (projet EPTB Charente hors programme PAPI)**

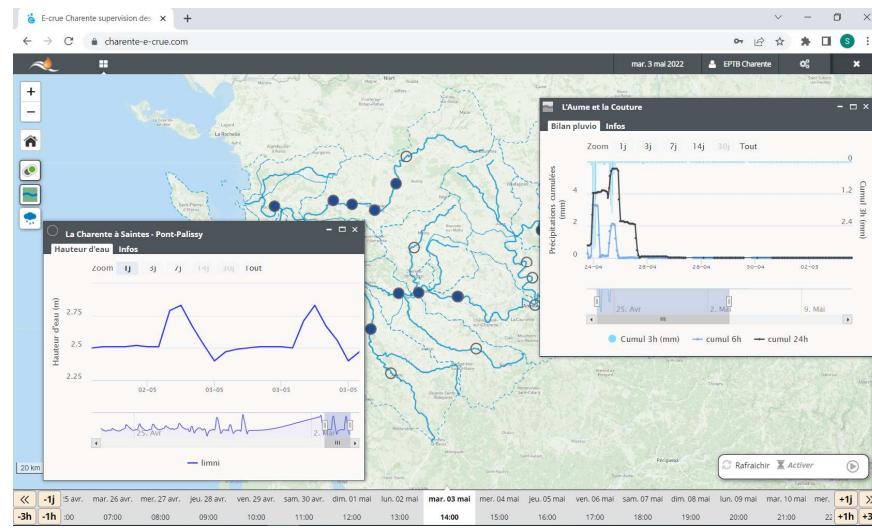
- Plateforme connectée aux données hydrométriques des services de l'Etat (stations vigicrues et autres stations DREAL) et qui pourra intégrer les données des SMBV
- Visualisation des lames d'eau (lames radar corrigées Antilope) : 1h, 3h, 6h, 24h
- Visualisation des matrices de prévisions pluviométriques (données expertisées MF)
- Traitement des données par sous-BV (BD Carthage)
- Tronçons vigicrues intégrés – à terme possibilité seuils stations des SMBV
- « Rejeu » de crue captée
- Accès pro (Etat, SMBV, EPTB) à ce stade
- Version Béta pour mai - développements ultérieurs selon retours et installations des SMBV

Contribuer à l'anticipation

Prestataires :
Eaucéa et Laetis

4 | Instrumentation métrologique

- E-crue (hors programme PAPI)



5| Réduction de la vulnérabilité



5 | Réduction de la vulnérabilité

- **Action 5.1 : Définition d'un programme de réduction de la vulnérabilité**

- Périmètre de l'étude : 56 communes (TRI + aval jusqu'à confluence Boutonne)
- Objectifs de l'étude : programmer les campagnes de diagnostics et les travaux individuels de réduction de vulnérabilité, pour le futur PAPI complet (thématique forte du PAPI)
- Enjeux importants : cf. sur le TRI les données de la DI pour Q100 -> plus de 7 000 personnes et 5 000 emplois
- Prestation démarrée en décembre 2021
- Cotech lancement : 14 janvier 2022
- COPIL « état des lieux » prévu le 13 mai (mutualisé avec plan sensibilisation)

Prestataire :
OSGAPI

5 | Réduction de la vulnérabilité

- **Définition d'un programme de réduction de la vulnérabilité**

- ✓ Bien cerner (quantifier, localiser, caractériser) les différents enjeux des zones à risque
- ✓ Sensibiliser les acteurs et promouvoir les actions de réduction de la vulnérabilité
- ✓ Evaluer les coûts de campagnes de diagnostics et de travaux de réduction de vulnérabilité
- ✓ Hiérarchiser/prioriser, planifier ces projets
- ✓ Préparer les fiches-actions de réduction du vulnérabilité du PAPI complet
- ✓ Fournir à chaque commune une synthèse des vulnérabilités – exploitation PCS

5 | Réduction de la vulnérabilité

- Définition d'un programme de réduction de la vulnérabilité

1- Phase n°1 : Etat des lieux

- Analyse des données existantes et **besoins complémentaires**, portrait synthétique du territoire, traitement des couches aléa / enjeu
- Constitution d'une base de données « Enjeux »

2- Phase n°2 : Diagnostic territorial de la vulnérabilité → Application du référentiel national Q20 et Q100, analyse simple Q1000

- Caractérisation et représentation des différentes sources de vulnérabilité,

3- Phase n°3 : Définition du plan d'actions de réduction de la vulnérabilité

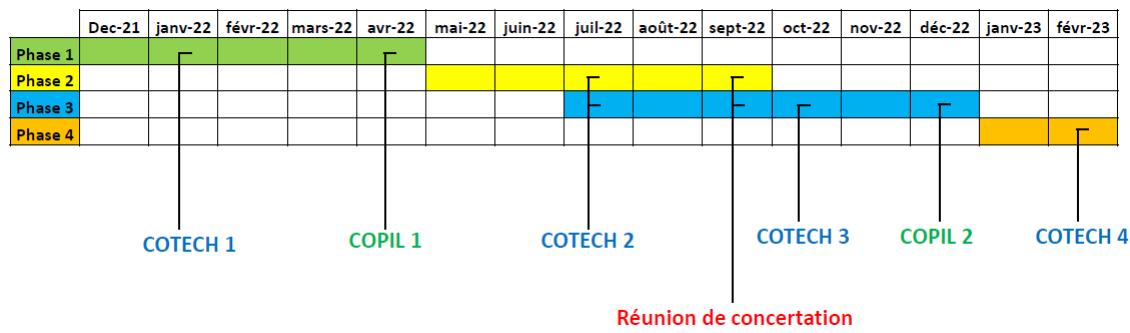
5 à 6 réunions de concertation locales prévues

- Etablissement des critères de hiérarchisation, des modalités et de la programmation des diagnostics et des travaux de réduction de vulnérabilité

4 - Tranche optionnelle – Phase n°4 : Préconisations méthodologiques pour le montage d'opérations de réduction de la vulnérabilité

5 | Réduction de la vulnérabilité

- Définition d'un programme de réduction de la vulnérabilité

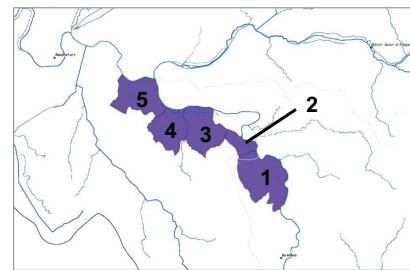


5 | Réduction de la vulnérabilité

- **Action 5.3 : Diagnostics de vulnérabilité territoire CDC Cœur de Saintonge**

- Démarche « pilote » : 90 biens potentiellement concernés
- Maîtrise d'ouvrage EPTB Charente (réalisation en régie), suite à convention de partenariat signée avec la CDC en oct. 2021
- Plan de financement des travaux à intégrer dans le PAPI complet

N°	Communes	Identification des bâtis (zone PPRI)
1	Port-d'Envaux	35 terrains bâties
2	Crazannes	3 terrains bâties
3	Geay	5 terrains bâties
4	Romégoux	2 terrains bâties
5	La Vallée	45 terrains bâties

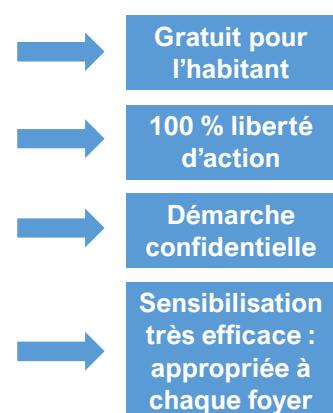


5 | Réduction de la vulnérabilité

- **Diagnostics de vulnérabilité territoire CDC Cœur de Saintonge**

DÉROULÉ D'UN DIAGNOSTIC :

- La visite (1 à 2 h) :
 - recueil des témoignages
 - prise de mesures à l'aide d'un matériel topographique adapté
 - inventaire des vulnérabilités
- Le rapport :
 - points sensibles de l'habitation
 - liste des mesures adaptées par ordre de priorité permettant de réduire les dommages liées aux inondations
 - estimation du coût de mise en place des solutions proposées
- La suite :
 - établir un programme de financement de travaux sur le territoire
 - pas de caractère obligatoire de réalisation des travaux



5 | Réduction de la vulnérabilité

- Diagnostics de vulnérabilité territoire CDC Cœur de Saintonge

- Point d'échange avec la CDC et les communes le 10 février 2022
 - Préparation des documents de communication
 - Base de données des biens concernés finalisée
 - Campagne de rencontre des riverains par les élus communaux à programmer
 - Publipostage courrier propriétaires et locataires prévu fin mai



5 | Réduction de la vulnérabilité

- Diagnostics de vulnérabilité territoire CDC Cœur de Saintonge

- Test matériel topo en cours – relevé de laisses de crues de février 2021
 - Préparation du support technique de diagnostic et du rapport-type de restitution

Rapport de diagnostic

De vulnérabilité à l'inondation



5 | Réduction de la vulnérabilité

- Diagnostics de vulnérabilité territoire CDC Cœur de Saintonge**

	Janv-22	Févr-22	Mars-22	Avr-22	Mai-22	Jun-22	Juil-22	Août-22	Sept-22	Oct-22	Nov-22	Déc-22	2023
Phase 1													
Phase 2													
Phase 3													
Phase 4													
Phase 5													

- Phase 1 : Exploitation des données SIG : Aléa/Enjeux - Contact pour les biens à diagnostiquer
- Phase 2 : Préparation et validation du plan de communication
- Phase 3 : Préparation de la trame de diagnostic
- Phase 4 : Réalisation et production du plan de communication*
- Phase 5 : Réalisation des diagnostics et rendu des rapports individualisés

5 | Réduction de la vulnérabilité

- Action 5.2 : Diagnostics de vulnérabilité établissements sensibles du TRI**

- **Démarche « pilote »** : une trentaine de biens pré-identifiés (fiche PAPI)
- Plan de financement des travaux à intégrer dans le PAPI complet
- Prestation réalisée en régie par l'EPTB – associer le gestionnaire du bâtiment à la réalisation du diagnostic
- Cible :
 - **Bâtiments patrimoniaux** (dommages irréversibles) : monuments historiques, musées, centres d'archives et bibliothèques abritant des fonds anciens
 - **Bâtiments sensibles** (sélection basée sur DI sauf installations opérateurs réseaux et installations contrôlées) : mairie, police municipale, école, enseignement secondaire ou supérieur, hébergement loisir



2/3 d'entre eux sont des bâtiments publics ⇒ intérêt d'une démarche d'exemplarité

5 | Réduction de la vulnérabilité

- Diagnostics de vulnérabilité établissements sensibles du TRI

- Constitution base de données en cours

Caract.	Nb	%
Catégorie (DI)	Hébergement de loisir	8
	Centre d'archive ou bibliothèque	1
	Musée	8
	Enseignement supérieur	3
	Maison de retraite	1
	Monument historique	7
	Enseignement secondaire	1
	Ecole/halte-garderie	3
	Mairie	2
	Gendarmerie/commissariat	1
TOTAL conservés	35	100%

- Réunions d'échanges à prévoir avec les mairies, EPCI et SMBV concernés pour la programmation de l'opération

ACTIONS PORTÉES EN 2021 :

Suivi et bancarisation de la crue de février 2021

Numérisation des données de la crue de 1982 avec la ville de Cognac



Réunir un COPIL pour adapter/valider la méthodologie

Fiche 5.4

Prévu : 110 jours par an
Réalisé 2021: 34 jours



DIAG. VULNÉRABILITÉ

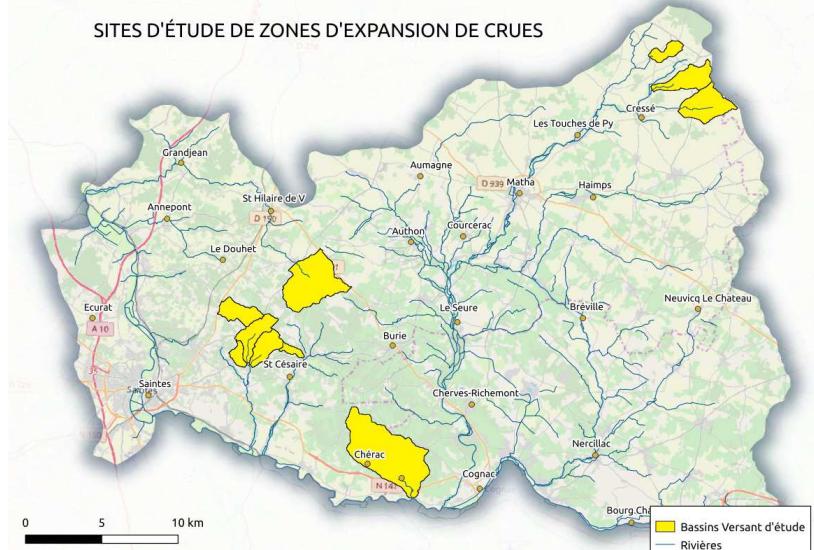
6| Gestion des écoulements



© Dronephidimages

8 TÊTES DE BASSINS VERSANTS

- - Bramerit
- - Rochefollet
- - Bourru
- - Coran
- - Ru de Saint-Laurent
- - Gravelle
- - Échereau
- - Ru de Bazauges



RALENTISSEMENT DYNAMIQUE



3 sites en 2021 :

- Gravelle – Seigné
- Bourru – La Chapelle des Pots
- Rochefollet - Vénérand

Gravelle

- Travaux de haies sur talus en cours

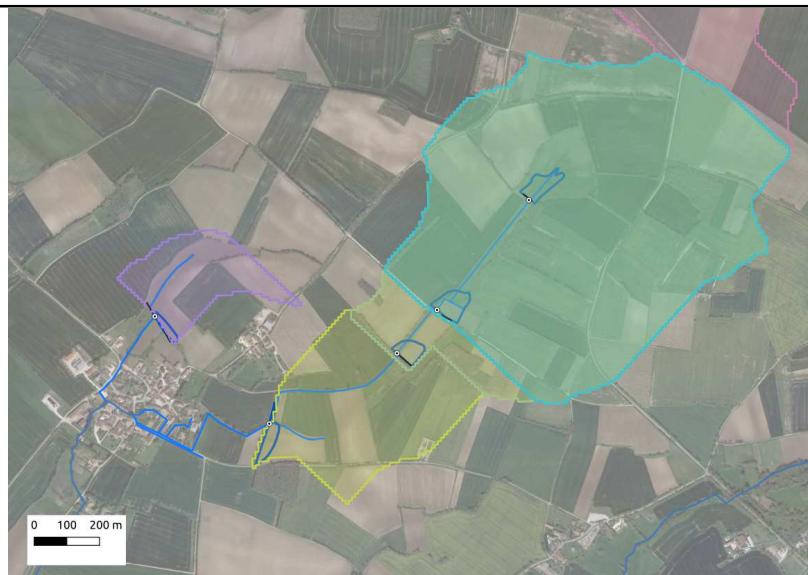
Fiche 6.2

Prévu : 22 jours par site
Réalisé 2021: 83 jours de travail

Bourru & Rochefollet :

- États des lieux finalisés
- Repérage des possibilités d'aménagement
- Attente de fin des travaux à Seigné pour finaliser / dimensionner les propositions

RALENTISSEMENT DYNAMIQUE



EXEMPLE SEIGNÉ

6 | Gestion des écoulements

- **Etude de ralentissement dynamique des crues (action du PAPI Charente & Estuaire)**

- [Lien action PAPI Charente 6.1](#) étude préliminaire d'aménagement de ZEC à l'échelle du BV Charente (tranche optionnelle)

- Etude lancée fin 2019

Tranche ferme: se décline en deux parties

- Pré localisation des zones d'expansion des crues et des zones de ruissellement
- Définition de la stratégie globale de ralentissement dynamique des crues
- 1 COPIL et 5 comités techniques organisés depuis fin 2019
- **COPIL n°2** de fin de tranche ferme programmé le **20 mai** matin – positionnement sur activation tranche optionnelle

Prestataire :
Artelia



L'OPERATION DE DEVASEMENT DE LA CHARENTE entre Port d'Envaux et l'A837



COPIL du PAPI d'intention du Fleuve Charente

5 mai 2022

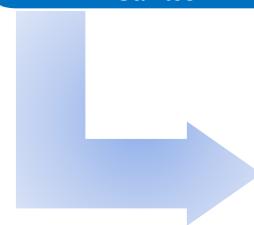


LE CONTEXTE

Pour lutter contre les inondations de la Charente, l'EPTB Charente a défini un programme d'actions permettant de diminuer efficacement l'incidence des crues et ainsi améliorer l'écoulement de la Charente en aval de l'agglomération de Saintes



Crue centennale : 4 cm
Crue décennale : 10 cm



L'opération de dévasement est une des actions du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) Charente & Estuaire.



La Charente Maritime

LES OBJECTIFS

Restaurer globalement la continuité hydraulique, sédimentaire et écologique du fleuve Charente à Saint-Savinien



Stopper la dynamique d'envasement qui progresse vers l'amont et qui menace de nouveaux habitats



Sauvegarder et restaurer les habitats et espèces aquatiques du fleuve



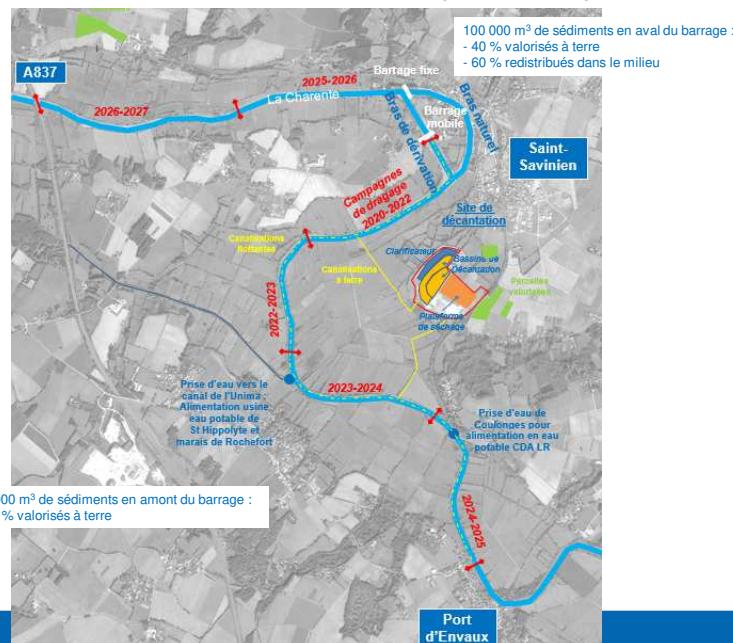
Préserver les usages de l'eau : eau potable, réalimentation des marais, navigation,





La Charente Maritime

**LE PROJET : UN LINÉAIRE (12 KM - 8 KM AMONT / 4 KM AVAL)
ET DES VOLUMES CONSÉQUENTS (600 000 m³)**



Fleuve Charente 2019-2027

Agir pour la sécurité et la biodiversité

LES ENJEUX

- Prévention inondation, eau potable
- Biodiversité
- Pêche et navigation
- Archéologie

12 km
de fleuve dragués

600 000 m³
de sédiments extraits

28 ha
consacrés au site de décantation

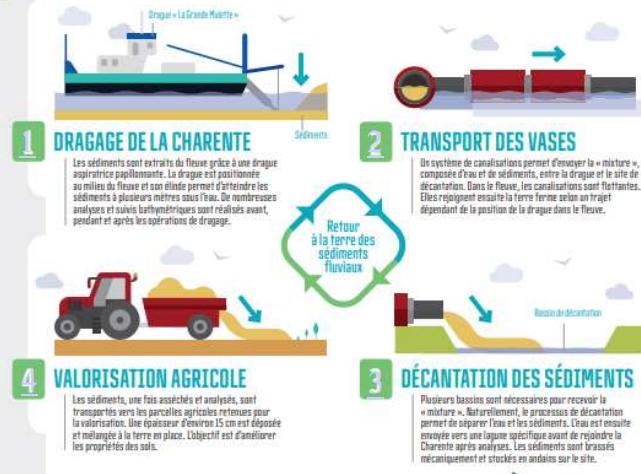
8 ans
de travaux
2019-2027



charente-maritime.fr

Ici, le Département de la Charente-Maritime agit pour la sécurité et la biodiversité du fleuve Charente

DÉVASEMENT : UN DÉFI TECHNIQUE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT



La Charente Maritime
LE DÉPARTEMENT



PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT AUTORISATION UNIQUE (AP DE 2019 À 2027)

- Liées aux travaux de dragage
- Liées aux eaux souterraines
- Liées aux rejets dans la Charente
- Liées au site de décantation
- Liées à l'export des sédiments
- Liées aux espèces et habitats naturels

PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT PRESCRIPTION D'UNE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE



BILAN DE L'OPÉRATION DE DÉVASEMENT EN MARS 2022

Bilan

- 145 jours de dragage
- 2 350 m de linéaire dragué,
- 68 000 m² de surface draguée,
- 140 000 m³ de sédiments extraits,
- 12 000 m³ de sédiments valorisés sur
- 6,6 ha de terres agricoles





MERCI DE VOTRE ATTENTION

**Coordonnées du Département, service GEMA :
Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques**

Sarah ROUGER-RISTORD
05.46.87.88.47
Sarah.rouger-ristord@charente-maritime.fr



DRAGAGE ENTRE SEPTEMBRE ET MARS

Une Drague Aspiratrice Stationnaire dédiée à ces
travaux (La Grande Mulette) appartenant à la
Régie Dragage du CD17



Dragage par refoulement à terre ou au fil de l'eau



LE TRANSPORT



REmplissage des BASSINS DE DÉCANTATION



LA DÉCANTATION



EVACUATION DE L'EAU VERS LA CHARENTE



BRASSAGE ET SECHAGE DES SÉDIMENTS



TRANSPORT ET VALORISATION DES SÉDIMENTS





EPTB Charente

Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Annexe 6 – Compte-rendu du COPIL du 5 mai 2022



Compte-rendu du comité de pilotage n°1 du PAPI d'intention Charente

Réunion du 5 mai 2022 à Châteaubernard

Participants :

Sébastien LEPETIT – Sous-Préfet de Cognac
Alain BURNET – Vice-Président EPTB Charente
Jérémy DEJOIE – Grand Angoulême
Alain TESTAUD – Président SBV Né
Benoit BENIEN – SBV Né
Marie-Aude KYRIACOS – DDT16
Marina MALPEYRE – DDT 16
François EHLINGER – conseiller communautaire
CDA Saintes, conseiller municipal Ville de Saintes
Alain MALTERRE – Association des Riverains de la Charente et Affluents
Bernard HERY – DREAL Nouvelle-Aquitaine
Philippe LIMOUZIN – Conseiller municipal Les Gonds
Jean-François CESSAC – ENEDIS
Antoine MAZIN – SYMBA
Clothilde ROUSSEAU – SyBRA
Dominique PETIT – Grand Cognac
Dominique MERCIER – Grand Cognac
Jacques-Yves GUERLESQUIN – Chambre d'agriculture 16
Bernard MAINDRON – Président SYMBAS
Fabien DOUMERET – SYMBAS
Anaël LACHAISE – SYMBAS
Rémy CAPPE – CDC Haute-Saintonge
Julien HAUSER – Adjoint mairie de Cognac
Jean-Marie QUILLET – CDA Saintes
Sarah ROUGER-RISTORD – CD17
Lydie LEBARS – CD17
Baptiste SIROT – EPTB Charente
Stéphane LEMESLE – EPTB Charente
Florent LASVAUX – EPTB Charente
Alexis PELUD – EPTB Charente

Excusés :

Alain ROUSSET – Président Région Nouvelle-Aquitaine
Mathieu LABROUSSE – Conseiller régional délégué
Philippe BOUTY – Président Département Charente
Jean-Michel CHATELIER – Vice-Président CDC Gémozac
Daniel DECHANDON – Président du SyBTB
Franck BONNET – Président du SMABACAB
Fabrice BARUSSEAU – Vice-Président CDA Saintes et Président du SYMBA
Wilfrid HAIRIE – Vice-Président du SYMBA
Christian DANIAU – Président Chambre d'Agriculture 16
Richard DROUIN – Directeur Chambre d'Agriculture 16
Jean-Michel FAURE – DDTM17
Isabelle LAROCHE – Service Eau Région Nouvelle-Aquitaine
Christophe JUTAND – Agence de l'Eau Adour-Garonne
Sylvie RAMBAUD – Agence de l'Eau Adour-Garonne
Christine HAURET-CLOS – Grand Cognac
Emmanuel ROJO-DIAZ – SyBTB
Guillaume RULIN – OFB service départemental 17
Frédérique JOUBERT – Charente Eaux

Ordre du jour :

- Etat d'avancement des actions du PAPI d'intention Charente
- Avenant financier pour l'opération DICRIM

Diaporama de présentation :

En P.J.

M. BURNET introduit la réunion et rappelle que le PAPI d'intention Charente s'inscrit en déclinaison de la Directive Inondation sur le Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) Saintes-Cognac-Angoulême. Il s'agit de la première réunion du comité de pilotage depuis le lancement de sa mise en œuvre en 2021.

M. LEPETIT indique que ce PAPI a été engagé avec sa prédécesseur et que ce point d'étape permettra de voir l'avancement des actions. Il rappelle que la problématique d'inondation est loin d'être un sujet théorique et que la crue de l'année dernière, en février 2021, en est un témoignage marquant.

Contexte

M. LEMESLE décrit brièvement le contexte de la Directive Inondation dans lequel s'inscrit ce PAPI. Il rappelle que le territoire a la particularité d'être vulnérable, y compris pour des crues qualifiées de fréquentes au sens de la Directive Inondation. Il indique que le dispositif PAPI permet de mobiliser le Fonds Barnier pour financer les actions et qu'il se conduit en deux étapes : le PAPI d'intention qui pose la stratégie sur le territoire et définit les projets ; le PAPI complet qui est le programme comportant travaux et équipements. La notion d'équipements renvoie aux travaux de réduction de la vulnérabilité qui peuvent être menés au sein du bâti.

Le PAPI d'intention Charente couvre la période 2021-2023 et laissera place à un PAPI complet à partir de 2024. Il a été signé pour un montant global d'un peu plus de 712 000 €, est porté par l'EPTB Charente et comprend des actions réalisées par différents maîtres d'ouvrages (EPTB, syndicats de bassin, communes). Il est financé à près de 50% par le Fonds Barnier. A ce jour 11 actions sur 18 ont été engagées soit environ 60% du programme.

Deux dispositifs de suivi-évaluation ont été mis en place :

- l'un concerne spécifiquement les actions du PAPI d'intention Charente et s'appuie notamment sur les indicateurs prévus dans les fiches-actions. Il est accessible sur <http://www.fleuve-charente.net/domaines/la-directive-inondation/espace-pro/suivi-evaluation-slgri-saintes-cognac-angouleme> (mot de passe : SLGRI_SCA).

charente.net/domaines/papi/espace-pro/papi-intention-charente (mot de passe : PAPI3CH).

- l'autre relève du suivi plus large de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation Saintes-Cognac-Angoulême et s'appuie, outre le PAPI d'intention Charente, sur le PAPI Charente & Estuaire (qui est en place depuis 2013) et sur des dispositions du SAGE Charente. Il a été diffusé aux parties prenantes en mars 2022 : <http://www.fleuve-charente.net/domaines/la-directive-inondation/espace-pro/suivi-evaluation-slgri-saintes-cognac-angouleme> (mot de passe : SLGRI_SCA).

Actions de sensibilisation

M. LEMESLE présente l'action de réalisation d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation portée par l'EPTB. La prestation a été confiée au bureau d'étude Mayane et à l'agence de communication Bastille Elle vise à définir les actions de communication à mettre en place dans le cadre du futur PAPI complet, au-delà des seules actions réglementaires. Après validation de la stratégie de communication et du plan d'actions, il est prévu de réaliser dès le PAPI d'intention, l'identité graphique du PAPI, un guide « inondation » pour les maires et une maquette de Plan Familial de Mise en Sûreté qui pourra être mise à disposition des foyers à l'occasion des campagnes de diagnostics de vulnérabilité. M. LEMESLE indique qu'un COPIL spécifique est prévu le 13 mai pour traiter de cette opération et présenter la phase d'état des lieux : enquête de perception du risque, analyse des dispositifs de sensibilisation. Il remercie l'ensemble des partenaires qui ont partagé sur les réseaux sociaux l'enquête « grand public ».

M. LEMESLE décrit ensuite les actions en cours pour améliorer la couverture territoriale en DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Il rappelle que ce document est notamment obligatoire pour toutes les communes du TRI mais que moins de la moitié des communes en sont dotées. Un groupement de commandes a donc été mis en place par l'EPTB Charente pour réaliser une maquette-type de DICRIM pour les communes riveraines du fleuve et la

mettre à disposition du territoire. Les communes ont la possibilité ensuite de mobiliser le groupement de commandes pour être accompagnées techniquement dans le remplissage des informations du DICRIM et pour réaliser les tirages du document. Le prestataire retenu pour ce marché est Mayane et les commandes sont éligibles à 50% d'aide du Fonds Barnier. M. LEMESLE indique que la maquette-type du DICRIM est en cours de finalisation et sera livrée courant mai. Il présente ensuite la liste des communes du TRI intéressées par le groupement de commandes.

M. LEPEIT indique que les communes qui ne disposent pas de DICRIM, alors qu'elles ont l'obligation d'en produire un, peuvent s'exposer à des conséquences juridiques en cas de recours des riverains lors d'une inondation. Il propose que les services de l'Etat, en Charente et en Charente-Maritime, puissent en complément de l'action de l'EPTB, écrire aux communes pour leur rappeler l'obligation de réalisation du DICRIM.

M. DEJOIE demande si la maquette DICRIM est uniquement destinée aux communes du TRI ou bien si elle peut être mise à disposition d'autres communes.

M. LEMESLE indique qu'elle sera disponible pour l'ensemble des communes du bassin versant de la Charente car la majorité du contenu est commun. En revanche la prestation d'accompagnement par le cabinet Mayane, avec subvention de 50% du Fonds Barnier, est pour l'instant ciblée sur le TRI. Dans le cadre du futur PAPI complet, il pourra être possible si besoin de l'élargir mais l'aide financière de l'Etat reste conditionnée à la présence d'un PPRN dans la commune.

Mme PETIT demande si des communes qui n'avaient pas encore répondu pour ce groupement de commandes pourront se positionner ultérieurement.

M. LEMESLE indique que l'enveloppe financière définie s'appuie sur les communes ayant exprimé à ce jour leur intérêt pour le projet. Il y a besoin d'avoir un montant stabilisé et justifié dans le cadre d'une convention PAPI. Il ajoute que dans le cadre du PAPI complet, de nouvelles communes pourront rejoindre l'opération.

M. LEPEIT ajoute que si de nouveaux besoins s'expriment, l'Etat y répondra favorablement car les

montants en jeu sont modestes et ne remettent pas en cause les équilibres budgétaires de l'Etat et des communes.

Avenant financier au PAPI

M. LEMESLE poursuit en indiquant qu'au regard des besoins exprimés jusqu'à présent par les communes, il est nécessaire de revoir le montant financier de la fiche-action 1.4 relative au DICRIM en augmentant l'enveloppe à 52 000 € TTC au lieu des 24 000 € TTC initialement inscrits. Cette proposition constitue un avenant simple qui n'aurait à être signé que par l'Etat et le porteur du PAPI, l'EPTB Charente, les autres signataires initiaux de la convention-cadre n'étant pas concernés par la modification. Il ajoute que ce point a été préparé avec la DDT Charente et présenté en comité technique préparatoire de ce COPIL.

M. BURNET demande aux membres du comité de pilotage de se positionner sur cette proposition d'avenant financier, et tient à remercier la bienveillance de l'Etat quant à ce projet.

Le comité de pilotage valide à l'unanimité la proposition d'avenant financier au PAPI d'intention Charente.

M. LEMESLE adressera rapidement aux services de l'Etat le dossier pour cet avenant financier.

Instrumentation métrologique

Mme ROUSSEAU présente l'action d'instrumentation mise en place par le Syndicat de bassin des rivières de l'Angoumois (SyBRA). Elle explique que l'opération a pour objectifs d'apporter de la connaissance sur le fonctionnement hydrologique des cours d'eau, d'anticiper les crues et de faciliter la gestion des ouvrages hydrauliques. 3 stations de mesure de hauteur d'eau automatisées viennent d'être installées sur l'Anguienne et sur l'Echelle, ainsi que 45 échelles limnimétriques à lecture manuelle réparties sur l'ensemble du périmètre. Elle rappelle que le syndicat était déjà propriétaire de 2 autres stations automatisées, sur la Boëme. L'étude de faisabilité du projet a été réalisée d'avril à juillet 2021 ; les conventions d'occupation ont été signées avec les propriétaires

(publics et privés) d'aout à octobre 2021et les travaux de pose des stations et des échelles se sont déroulés sur la période de février à avril 2022.

M. LEPETIT demande à quelle fréquence sont réalisés les relevés manuels et M. HERY demande si les stations automatisées sont télétransmises.

Mme ROUSSEAU indique que les relevés manuels sur les échelles sont réalisés 1 fois par mois en période normale et 1 fois par semaine en période de crue. Des partenariats sont également en cours avec la fédération de pêche et les préleveurs de l'agence de l'eau pour bénéficier de relevés complémentaires sur ces échelles à l'occasion de leurs passages. Concernant les stations automatisées, elle confirme qu'elles sont télétransmises : une prise de mesure est effectuée toutes les 10 min et les informations sont envoyées au superviseur toutes les 30 min. Des seuils d'alerte seront définis sur ces stations au fur et à mesure de l'amélioration de la connaissance.

M. HERY demande si le Service de Prévision des Crues a été associé à la démarche, notamment dans une perspective de partage de données.

Mme ROUSSEAU confirme que le SPC a été associé à l'étude de faisabilité et que le syndicat reprendra contact pour la mise à disposition des données.

M. DOUMERET demande si le SyBRA a mis en place un marché de maintenance.

Mme ROUSSEAU indique que Hydroinvest intervient ponctuellement pour la maintenance des stations.

M. BEBIEN présente l'action d'instrumentation du Syndicat du bassin versant du Né. Il explique que le syndicat assure un suivi manuel d'un certain nombre d'échelles limnimétriques depuis plusieurs années. 6 sites stratégiques pour appréhender la formation des crues sont prévus d'être instrumentés avec des informations télétransmises, en complément de la station du SPC de Pont-à-Brac. Il ajoute que les 3 seuils de déclenchement d'alerte sont déjà définis pour ces stations, les sites étant suivis depuis de nombreuses années. Les équipements qui seront mis en place permettront donc aux agents du syndicat d'intervenir avec une meilleure réactivité notamment pour la manœuvre des ouvrages. Il ajoute que les stations

complémentaires existantes (en vert sur la carte du diaporama) sont suivies manuellement avec une fréquence de 15 jours en période d'étiage. Les stations automatisées feront l'objet de l'établissement de courbes de tarage via des campagnes de jaugeage.

M. MAZIN présente l'action d'instrumentation menée par le Syndicat du bassin de l'Antenne (SYMBA). Il précise que le syndicat porte un système d'alerte local sur les affluents du territoire tandis que le Service de Prévision des Crues assure la vigilance sur le fleuve Charente. Il ajoute que le modèle de prévision du SYMBA a été développé par le SPC, à la suite de plusieurs inondations. Le SYMBA exploite cet outil pour adresser des alertes de crues aux élus et aux gestionnaires d'ouvrages. Les agents du SYMBA effectuent également manuellement des relevés de niveaux d'eau sur 18 points du territoire mais ce fonctionnement est chronophage et ne permet pas toujours de capter le moment du pic de crue. C'est pourquoi le syndicat souhaite installer des sondes de mesure de hauteur d'eau télétransmises au niveau de ces sites. Il prévoit de privilégier plutôt un matériel placé en surplomb des cours d'eau (sonde radar ou ultrason) plutôt que des sondes de pression plongées dans le cours d'eau, lorsque la configuration s'y prêtera. L'étude de faisabilité de cette instrumentation est en phase de finalisation et le syndicat expérimente actuellement différents types de capteurs sur les sites de Matha et Javrezac, qui font partie du dispositif local d'annonce de crues. Le syndicat s'est fixé un objectif de mise en place des équipements d'ici l'hiver prochain.

M. LEPETIT demande si la question du vandalisme a été examinée car certains capteurs semblent très accessibles.

M. MAZIN répond que ce sujet est effectivement anticipé mais que le matériel doit pouvoir rester accessible en toute sécurité aux agents du syndicat y compris en période de crue. Le matériel doit donc être accessible tout en étant peu visible.

M. SIROT demande quel est le coût de mise en place d'une station de type radar.

M. MAZIN indique qu'il faut compter de l'ordre de 1 500 €, pour le matériel et l'installation. A cela s'ajoute les frais de fonctionnement et de maintenance.

Il faut par exemple compter de l'ordre de 100 € annuel par station pour l'abonnement à la télétransmission.

M. HERY rappelle que les investissements pour les équipements hydrométriques sont conséquents mais nécessaires. Il salue les démarches d'identification préalable portées par les syndicats. Il sensibilise à bien anticiper les coûts de maintenance de ces équipements qui peuvent s'avérer importants et à la complexité des jaugeages en période de crue qui nécessitent d'assurer des conditions de sécurité renforcées.

M. MAZIN précise que le SYMBA n'a pas programmé pour l'instant la mise en place de courbes de tarage sur ses stations. Elles seront ciblées à terme sur des stations spécifiques. D'autres stations pourront également bénéficier ultérieurement de jaugeages, pour des besoins sur l'aspect « qualité de l'eau » dans le cadre notamment d'un projet porté par l'EPTB.

M. SIROT précise effectivement que l'EPTB Charente met en place un groupement de commandes pour l'équipement hydrométrique et les jaugeages, dans le cadre du SAGE Charente, pour améliorer la connaissance sur les flux.

M. BURNET demande si l'ensemble des informations des producteurs de données hydrométriques seront centralisés au même endroit.

M. LEMESLE indique que c'est l'un des objectifs de la plateforme E-crue qui est progressivement mise en place par l'EPTB Charente. Elle permettra de centraliser sur une même interface les données hydrométriques des services de l'Etat et celles des syndicats de bassin, au regard de la montée en puissance des équipements prévus par les collectivités. La plateforme permettra également d'accéder aux lames d'eau pluviométriques observées et aux prévisions de pluie expertisées de Météo-France, avec des traitements automatiques prévus par sous-bassins versants. Une première version sera disponible pour fin mai avec des accès réservés à ce stade aux producteurs de données et aux services de l'Etat, en attendant la fiabilisation des informations.

M. SIROT ajoute que cette plateforme est un outil de valorisation et de mise en commun de la donnée hydrométrique.

Réduction de la vulnérabilité

M. LEMESLE rappelle que la réduction de vulnérabilité est un axe fort du PAPI d'intention Charente au regard notamment des faibles marges de manœuvre sur la réduction des niveaux d'eau. Il ajoute qu'une étude a été engagée sur le périmètre du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, étendu aux communes en aval jusqu'à la confluence avec la Boutonne. Sur ce territoire, les enjeux sont nombreux, puisqu'en considérant uniquement le TRI, ce ne sont pas moins de 7 000 personnes et 5 000 emplois qui sont concernés par une crue centennale. Il est donc essentiel, pour pouvoir programmer des démarches de diagnostics individuels de vulnérabilité et des démarches de réalisation de travaux de réduction de vulnérabilité sur le bâti, de bien cerner les enjeux (quantification, localisation, caractérisation). Le prestataire OSGAPI a été retenu par l'EPTB Charente pour conduire cette opération. La phase 1 de l'étude concerne l'état des lieux, tandis que la phase 2 permettra de qualifier des indicateurs de vulnérabilité pour le territoire notamment pour la crue centennale et la crue vingtennale. La phase 3 concernera la définition du plan d'actions de réduction de la vulnérabilité et s'appuiera sur des réunions de concertations locales avec les collectivités concernées. Cette action sera développée lors du COPIL spécifique prévu le 13 mai prochain.

M. LEMESLE ajoute que parallèlement à cette étude de programmation, deux opérations pilotes de diagnostics de vulnérabilité sont prévues par l'EPTB Charente et réalisées en régie : l'une généraliste sur 5 communes de la CDC Cœur de Saintonge et l'autre ciblée sur les bâtiments sensibles du TRI Saintes-Cognac-Angoulême. Elles permettront de préciser l'accueil du territoire et les besoins par rapport à cette stratégie de réduction de la vulnérabilité.

M. PELUD présente l'opération programmée au niveau de la CDC Cœur de Saintonge, sur 5 communes de Port-d'Envaux à La Vallée. Une convention de partenariat a été signée entre l'EPCI et l'EPTB Charente pour ce projet. L'EPTB Charente réalisera en régie les diagnostics. Environ 90 bâtiments ont été identifiés dans la zone inondable du PPRI lors de la constitution de la base de données et concernent pour la très grande majorité (90%) des biens à usage

d'habitation. Le diagnostic vise à inventorier les points sensibles du bâtiment face à l'inondation et à proposer des mesures hiérarchisées de réduction de la vulnérabilité, comme par exemple des batardeaux, la réhausse du réseau électrique ou encore des clapets anti-retour. Les documents de communication ont été préparés par l'EPTB et validés par la CDC. Les premiers diagnostics chez l'habitant sont envisagés pour le mois de juin.

Mme PETIT demande si le risque d'inondation pris en compte dans ces diagnostics concerne aussi la remontée de nappe.

M. LEMESLE indique que le niveau d'inondation de référence pris en considération concerne le débordement de cours d'eau, puisqu'il est le seul à être quantifié (cote PPRI, cote issue de modélisations hydrauliques). Concernant la problématique de remontée de nappe, seul le témoignage du bénéficiaire pourrait permettre d'avoir une donnée chiffrée.

Mme DEMENE demande comment sera appréhendée la crainte des riverains par rapport à la question des assurances.

M. LEMESLE explique que dans la phase de communication, l'EPTB Charente insiste largement sur le caractère confidentiel du diagnostic. Les rapports ne sont communiqués qu'au pétitionnaire et au maître d'ouvrage. Si le pétitionnaire souhaite réaliser les travaux et demander des subventions, il lui appartiendra de transmettre le rapport aux services de l'Etat sachant que celui-ci ne sera pas diffusé aux assurances.

M. BURNET ajoute que l'assureur a une obligation d'assurance.

Mme MALPEYRE demande comment a été établi la sélection des 90 bâtiments.

M. PELUD répond qu'elle se base sur l'enveloppe d'aléa du PPRI, pour la crue centennale.

M. BURNET précise que le taux d'aide du Fonds Barnier à hauteur de 80% des travaux de réduction de la vulnérabilité concerne les habitations. Pour les entreprises, il est plafonné à 20%.

M. PELUD présente ensuite la démarche initiée par l'EPTB pour une autre opération pilote de diagnostics de vulnérabilité. Elle concerne les bâtiments sensibles du Territoire à Risque Important d'Inondation Saintes-Cognac-Angoulême. La base de donnée d'une trentaine de bâtiment a été réalisée en sélectionnant les bâtiments patrimoniaux et les bâtiments sensibles au titre de certains critères de la Directive Inondation. Il est convenu à présent d'échanger sur cette démarche avec les communes et EPCI concernés ainsi qu'avec les syndicats de bassin versant du TRI avant de lancer la campagne de diganostics

Mme ROUSSEAU demande si les établissements de santé sont intégrés dans cette base de données des établissements sensibles.

M. LEMESLE confirme que oui et qu'il y a notamment un EPAHD préidentifié sur le territoire de l'Angoumois.

M. MAZIN aborde ensuite une opération menée par le SYMBA dans le cadre du PAPI d'intention et visant à analyser la vulnérabilité globale du périmètre du SYMBA sur différentes gammes d'évènements. Il explique que le prévisionnel de cette opération a été bouleversé en 2021 par la crue de février et que le syndicat a concentré ses efforts sur la capitalisation des données relatives à cette crue. Des données de la Ville de Cognac sur la crue de 1982 ont également été numérisées. Il est prévu de programmer prochainement une réunion pour adapter/valider la méthodologie de poursuite de cette étude.

Gestion des écoulements

M. MAZIN présente l'action du SYMBA prévue sur 8 têtes de bassin versant. Ces territoires ont connu des épisodes forts d'inondation en 2018-2019 et le syndicat a décidé de mener des études en régie pour analyser les impacts et proposer des solutions pour rétablir un fonctionnement hydrologique plus lent et écrêter les crues. Sur le secteur de la Gravelle, il a été constaté une très forte évolution de l'occupation des sols depuis les années 60, les prairies ayant été remplacées par des grandes cultures et les haies ayant été fortement réduites. Le débit de pointe a été largement multiplié

et provoque des inondations dans le bourg de Seigné. Le syndicat a donc proposé la mise en place de haies sur talus en série pour écrêter le débit. Les travaux sont maintenant réalisés. Les talus ont une hauteur de 1 m maximum et sont équipés de buses assurant le transit d'un débit de fuite. Un géotextile coco est fixé sur la partie déversante du talus. Sur le Bourru, le contexte est différent puisque le bassin est très pentu mais est resté très boisé La problématique est donc autre que celle de l'occupation des sols.

M. DOUMERET demande quelle a été la perception locale de cette problématique sur le bassin de la Gravelle.

M. MAZIN explique que tous les acteurs sont lucides quant à l'impact de l'évolution de l'occupation des sols sur la problématique locale d'inondation, y compris les agriculteurs qui avaient été confrontés à l'époque à une demande de hausse de la production agricole. Chacun des agriculteurs a été rencontré pour la mise en place des aménagements, avec une acceptation plus ou moins simple selon les individus.

M. DOUMERET demande quelles ont été les contraintes au niveau de la loi sur l'eau pour l'implantation de talus en lit majeur.

M. MAZIN explique que le projet de Seigné concerne des axes de ruissellement et non pas un lit majeur de cours d'eau et que le projet est en dehors du champ réglementaire de la loi sur l'eau.

M. LACHAISE demande comment se sont comportés les ouvrages lors des dernières crues et quel est l'impact de l'inondation sur les terrains en amont des talus.

M. MAZIN précise que ces aménagements ont été récemment livrés et n'ont pas encore été mis en charge. Il ajoute que la sur-inondation en amont de ces talus est de très courte durée puisqu'on est sur des têtes de bassin. Des suivis tensiométriques sont prévus pour examiner l'impact local sur l'humidité des sols.

M. GUERLESQUIN demande si les échanges parcellaires ont été accompagnés de baux environnement contraignant l'usage des sols.

M. MAZIN indique que c'est une association foncière qui a procédé aux échanges de terrain et qu'aucune obligation d'usage des sols n'est fixée.

Mme ROUSSEAU pose la question de l'entretien des talus et des haies.

M. MAZIN explique que la politique du SYMBA appliquée pour ces projets est la même que celle pour les ripisylves. Le SYMBA assure l'entretien les premières années puis le propriétaire reprend la main, puisque les talus sont sur la propriété de l'agriculteur.

Mme ROUGER-RISTORD présente l'opération de dévasement de la Charente conduite par le Département de la Charente-Maritime entre Port-d'Envaux et l'A837 à Saint-Savinien. Cette opération fait partie de la programmation du PAPI complet Charente & Estuaire. Elle permet de baisser la ligne d'eau en crue de quelques centimètres à Saintes. L'opération porte sur 12 km linéaires et l'extraction de 600 000 m³ de sédiments : 500 000 m³ en amont du barrage qui sont valorisés à terre, 100 000 m³ en aval qui sont à 40% valorisés à terre et à 60% redistribués dans le milieu. Les bassins de décantation ont été réalisés durant l'été 2019. L'hiver dernier, une plateforme de séchage de 9 ha a été aménagée pour faciliter la dessiccation des sédiments. L'arrêté préfectoral d'autorisation fixe des prescriptions liées aux travaux de dragage, aux eaux souterraines, aux rejets dans la Charente, au site de décantation, à l'export des sédiments et aux espèces et habitats naturels (suivi par un écologue notamment). Des prescriptions relatives aux fouilles archéologiques préventives sont également en vigueur. A l'issue de la 3^{ème} campagne hivernale de dragage, le CD17 a dragué 2 350 m linéaires pour un volume extrait de 140 000 m³. Les deux premières campagnes ont été fortement contraintes par les crues de la Charente de décembre 2019 et de février 2021. Trois autres campagnes de dragage sont programmées jusqu'en 2025 pour l'amont du barrage et deux autres campagnes sur la période 2025-2027 pour l'aval du barrage. Les sédiments décantés sont valorisés pour renforcer les sols de groies peu épais ; ils améliorent la structuration physique des sols et augmentent donc la réserve hydrique.

M. GUERLESQUIN indique que l'épandage agricole est soumis à des règles et des analyses sur les métaux lourds.

Mme ROUGER-RISTORD explique qu'une analyse des métaux lourds est menée avant export des matériaux et après dépôt dans les parcelles agricoles.

M. MAZIN demande à qui incombe le mélange des sédiments avec les sols en place.

Mme ROUGER-RISTORD explique que le CD17 effectue le régâlage de 15 cm d'épaisseur de sédiments et qu'il revient ensuite à l'agriculteur de mélanger ces sédiments avec la terre en place. Elle ajoute que cette valeur de 15 cm correspond à un optimum pour la production agricole, défini par la Chambre d'Agriculture 17 à l'issue d'expérimentations sur des parcelles tests.

M. LEMESLE précise que les gains hydrauliques de ce projet s'amenuisent au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la zone draguée et qu'à Chaniers par exemple ils sont estimés à moins de 2 cm pour une crue centennale.

M. LEMESLE ajoute qu'au sujet de la gestion des écoulements, l'EPTB Charente mène une étude de ralentissement dynamique des crues à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Charente, dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire. Elle vise à définir une stratégie au regard des enjeux du territoire Saintes-Cognac-Angoulême. La restitution de cette étude sera présentée en comité de pilotage le 20 mai prochain.

M. BURNET remercie les participants et indique que l'EPTB Charente va rapidement déposer le dossier financier d'avenant PAPI auprès des services de l'Etat.

M. LEPETIT fixe rendez-vous dans un an pour le prochain comité de pilotage du PAPI d'intention Charente et remercie l'ensemble des intervenants pour la présentation de l'état d'avancement des actions.